

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Mairie d'AURAY (56400)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 15 décembre 2021 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents à la présente délibération :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Françoise FIOR, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Claire PARENT MER, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Madame Charlotte NORMAND, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Marie-Paule LE PEVEDIC, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO

Absents excusés :

Monsieur Jean-François GUILLEMET (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Monsieur Tangi CHEVAL (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Madame Claire MASSON), Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE), Monsieur Jean-Michel LASSALLE (procuration donnée à Madame Marie-Paule LE PEVEDIC), Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Madame Charlotte NORMAND)

Secrétaires de séance : Madame Nathalie GUEMY, Madame Emmanuelle HERVIO

12- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Madame Claire MASSON, Maire, expose à l'assemblée :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Devant se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédé d'un tel débat est entachée d'illégalité.

L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB, il doit désormais faire l'objet d'un rapport (article L.2312-1 CGCT) et comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, les informations relatives à la structure des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel, et la durée effective du travail dans la commune.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (Décret du 23 juin 2016)

Il est également transmis au Président de la Communauté de Communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret du 24 juin 2016).

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

A reçu un avis favorable en commission finances du 06/12/2021

Le conseil municipal prend acte des informations présentées.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE

Pour extrait conforme,

Mme le Maire

Claire MASSON

Sommaire

1 - Le contexte général

- 1.1 Le contexte économique
- 1.2 Le Projet de Loi de Finances 2022 : volet collectivités territoriales

2 - Les perspectives budgétaires

- 2.1 Les orientations budgétaires de la collectivité
- 2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
- 2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement
- 2.4 La structure de la dette

3 - La prospective budgétaire

- 3.1 Les prévisions d'évolution en fonctionnement de 2022 à 2026
- 3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2022 à 2026

1 - Le contexte général

1.1 Le contexte économique : Une année 2021 marquée par une situation socio-économique particulière

L'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique.

Désormais, grâce notamment à l'allègement des restrictions sanitaires qui a permis une relance graduelle de l'économie et à la poursuite des mesures de soutien, il est constaté un rebond significatif de la croissance.

Selon les enquêtes de conjoncture menées par la Banque de France au cours du 3ème trimestre 2021, la dynamique de croissance et d'emploi enregistrée sur la première partie de l'année devrait se confirmer et reste bien orientée pour la fin de l'année. Ainsi, la Banque de France s'attend à une croissance de 6,3 % en 2021 (contre -8 % en 2020) et de 3,7 % en 2022, grâce à un rebond des composantes de la demande intérieure et des exportations.

Les projections de la Banque de France sont les suivantes (*septembre 2021*) :

En %	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB	1,8	-8,0	6,3	3,7	1,9
Inflation (IPCH)	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
Taux de chômage (% population active)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

1.2 Le Projet de Loi de Finances 2022 : volet collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2022 a été adopté par l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2021. Il s'inscrit dans une **logique de maintien des dotations en faveur des collectivités et d'un soutien renforcé à l'investissement local**. Il ne prévoit ainsi pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements, comme une réforme, à minima, des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

1 - Stabilité des dotations :

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité des dotations aux collectivités territoriales et un renforcement de la péréquation.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à **26,8 milliards d'euros** au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de **95 millions d'euros**, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

=> **DGF : 26,8 milliards d'euros** au total : 18,3 milliards d'euros pour le département et 8,5 milliards d'euros pour les départements.

=> **DSU et DSR : + 95 M€ chacune** (il convient de rappeler que ces hausses sont entièrement financées par les collectivités elles mêmes, par l'écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes).

2 - Poursuite de l'effort en faveur de l'investissement local :

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de **2,3 milliards de dotations**. Une hausse en faveur de l'investissement local justifiée par une augmentation des prix des matières premières et une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.

- **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** : 1,046 milliard d'euros (stable)

- **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** : En augmentation. Le détail est le suivant :

. 276 M€ de crédits de paiement en 2022 en DSIL exceptionnelle.

. 500 M€ de DSIL au titre du Plan de Relance (dont 100 millions d'euros pour la rénovation thermique).

. 350 M€ de DSIL pour financer les opérations des collectivités prévues dans les nouveaux "Contrats de Relance et de Transition Ecologique" (CRTE).

- **La Dotation Politique de la Ville (DPV)** : 150 millions €

3 - Réforme des indicateurs financiers

Le Projet de loi de finances 2022 prévoit une **réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation versés aux collectivités**. L'objectif est de mieux coller à la réalité, c'est à dire à la potentielle richesse du territoire. Ainsi, sur la base des propositions du comité des finances locales, le projet de loi prévoit d'intégrer de nouvelles ressources au calcul du potentiel fiscal (indicateur de la richesse fiscale de la commune), tels que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, ou la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...

4 - Autres mesures de soutien aux collectivités

➤ Doublement de la dotation de biodiversité :

Le Projet de loi de finances 2022 prévoit le **doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité en passant de 10 à 20 millions d'euros**. Pour être éligibles, les communes doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants ; et une nouvelle fraction va être créée pour les communes se trouvant dans les parcs naturels régionaux.

=> dotation biodiversité : passe de 10 à 20 M€

=> la part "natura 2000" passe de 5,5 à 10,5 M€

=> une part parc naturels régionaux est créée (5 M€) en faveur des communes rurales, sous condition de potentiel financier.

➤ Poursuite de l'automatisation du FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) représente une **recette de 6,5 milliards d'euros** pour les collectivités (comme en 2021). Pour mémoire, il a été débuté en 2021 une automatisation du versement du FCTVA pour les collectivités dont le régime de versement était en année "n". En 2022, il s'agit de la deuxième année d'automatisation qui s'étend aux collectivités percevant le FCTVA en régime "n-1" et en 2023, l'ensemble des collectivités seront concernées.

➤ "France 2030"

D'autres mesures devraient être ajoutées dans le projet de loi par amendement gouvernemental, dont le **plan d'investissement d'une trentaine de milliards sur 5 ans pour bâtir "la France de 2030"** qui n'est pas encore arbitré.

2 - Les perspectives budgétaires

2.1 Les orientations budgétaires de la collectivité

La ville d'Auray doit développer ses capacités en matière d'investissement pour réussir la transition écologique, développer et entretenir ses équipements publics, et améliorer le cadre de vie et le bien-être des Alréennes et Alréens. Plusieurs leviers seront mobilisés en ce sens afin de trouver des marges de manœuvre supplémentaires, via :

- les investissements productifs qui ne génèrent pas de nouvelles dépenses de fonctionnement, et permettent de réduire certaines charges ;
- la mobilisation de nouveaux financements, la recherche et l'utilisation des dispositifs européens, nationaux et régionaux, nouveaux ou déjà existants, et le renforcement des capacités de la collectivité à les capter et les traiter ;
- la maîtrise des dépenses de la collectivité à travers davantage de sobriété et par la gestion efficiente de la commande publique.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2022, la mise en œuvre du projet municipal se traduit par la mobilisation de moyens supplémentaires et par la réorientation de certains crédits vers des actions contribuant de manière plus efficiente à la transformation écologique, sociale et démocratique de notre territoire.

En cohérence avec les piliers du programme politique de l'équipe municipale (écologie, justice sociale, démocratie, confiance en l'économie locale), les priorités de l'année 2022 se structureront, **en matière de fonctionnement**, autour des ambitions suivantes :

- **Atténuer et s'adapter au changement climatique** : avec en particulier des crédits dédiés à l'achat d'aliments biologiques produits le plus localement possible, dans la perspective d'une alimentation 100 % biologique dans la restauration collective (écoles primaires, foyer logement et multi-accueil) d'ici la fin du mandat. Cette orientation permet de soutenir les agriculteurs et les agricultrices de notre bassin de vie. Dans le cadre du Programme alimentaire territorial (PAT) piloté par la ville, des moyens seront mobilisés en ce sens sur le budget. Agir contre les inondations et pollutions qui menacent notre territoire en s'engageant dans une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (GDIEP). Elle privilégie de gérer l'eau au plus près de son point de chute, d'éviter son ruissellement car il représente 85% de la pollution de la goutte d'eau, de ne pas imperméabiliser les sols et de stocker l'eau pour gérer son utilisation.

- **Atténuer et s'adapter au changement climatique** : Il est également prévu d'agir contre les inondations et pollutions qui menacent notre territoire en s'engageant dans une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (GDIEP), dans la limite des compétences communales. Elle privilégie de gérer l'eau au plus près de son point de chute, d'éviter son ruissellement car il représente 85% de la pollution de la goutte d'eau, de ne pas imperméabiliser les sols et de stocker l'eau pour gérer son utilisation.

- **Favoriser la biodiversité et garantir le droit à la nature** : avec en particulier la mobilisation de moyens autour des actions de sensibilisation à la biodiversité (ABC), la mise en œuvre du schéma d'éclairage public à l'issue du processus de concertation et la poursuite d'installation des vergers urbains. La ville continuera à s'impliquer dans les initiatives portées par le parc naturel régional du Morbihan.

- **Agir pour les droits fondamentaux et l'épanouissement de chaque personne, à tout âge de la vie** : de nouvelles actions transversales seront ainsi financées pour l'éducation à la nature, et pour le lancement d'une démarche globale et participative sur le numérique responsable visant à l'inclusion de chaque personne dans la société numérique, et à l'exemplarité écologique des nouvelles technologies. De la crèche au lycée, les missions des pouvoirs publics est d'accompagner et soutenir les jeunes citoyens en devenir, afin qu'ils trouvent leur place dans la ville et dans la société. A l'échelle de la

municipalité, les actions pédagogiques et éducatives visent à associer les parents, enseignants et acteurs du périscolaire autour de la réussite des enfants, en modernisant les moyens et équipements des sites municipaux et en développant des actions éducatives dans les domaines culturels, sportifs, citoyens et environnementaux. Tout en veillant à la qualité des actions dans le respect des crédits budgétaires, une attention sera plus particulièrement portée à notre jeunesse alréenne.

Le succès de l'édition du dispositif du contrat de ville, qui vise à offrir à chaque personne des droits tout en constituant un fort levier de mixité et de cohésion sociale, amènera à renforcer cette politique sociale et éducative phare pour que plus de publics éloignés en bénéficient en 2022.

Au plan culturel, l'offre culturelle et les actions participatives dans tous les quartiers seront renforcées, et rééquilibrée vers un soutien plus prononcé aux acteurs culturels locaux.

Dans l'attente de nouveaux espaces d'émancipation par le sport, la ville prend à sa charge l'installation de structures modulaires à destination des adhérents du Patronage Laïque Alréen et du club Auray Boxe.

- Prendre soin et inventer de nouvelles solidarités : avec en particulier un soutien budgétaire renforcé au CCAS, qui doit continuer à adapter le service rendu afin de maintenir la qualité du service public tout en répondant à l'évolution des besoins dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences sociales et économiques. Faire d'Auray une ville solidaire est une priorité transversale, à ce titre les associations d'Auray bénéficieront d'un volume global de subventions constant entre 2021 et 2022. Une charte encadrant les relations entre elles et la collectivité pourra être produite dans l'année, afin de clarifier les critères de subventionnement ainsi que la politique de mise à disposition des salles municipales. 2022 sera également la première année pleine de mise en œuvre de la politique tarifaire.

Par ailleurs, dans le champ de la ville inclusive, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuivront conformément au calendrier prévu et dans le prolongement des marches exploratoires permettant d'identifier les besoins en matière d'accessibilité, des aménagements pourront être réalisés sur l'espace public. La visibilité des actions du conseiller numérique pourra être développée et les services municipaux seront équipés de services d'accessibilité téléphonique ou d'accueil physique pour les personnes sourdes et malentendantes. A ce titre, la commission communale pour l'accessibilité et les acteurs du domaine continueront d'être associés à la démarche d'inclusion.

Enfin, l'année 2022 lancera l'émergence du centre social dont les contours juridiques, financiers et humains feront l'objet d'une décision du conseil municipal dès le premier trimestre 2022.

- Soutenir un engagement local plus responsable : l'exemplarité de la collectivité, via le levier de la commande publique socialement et environnementalement responsable, permettra la révision en profondeur de l'ensemble de nos financements publics. Des moyens financiers et humains nouveaux seront de nouveau mobilisés pour mettre en œuvre l'ensemble de ces actions dans une ambitieuse démarche de participation citoyenne.

Toutes ces actions et mesures nouvelles seront mises en œuvre par les services de la Ville. A ce titre, afin de renforcer les équipes en particulier sur la mise en œuvre des politiques nouvelles évoquées ci-dessus, mais aussi de nourrir un dialogue social constructif, il sera proposé de faire évoluer le budget consacré à la masse salariale de + 5,5 %, dans la limite du taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, **un effort d'investissement** sera réalisé sur le programme concourant à la transition écologique. Comme pour les dépenses de fonctionnement une recherche active de financements externes est mise en œuvre. Les travaux relevant de la transformation écologique de la ville seront privilégiés le plus possible et seront listés dans le rapport du budget primitif. Pour autant, ces nouvelles politiques ne se traduisent réellement dans les budgets d'investissement qu'à compter de cette année. Il fallait en effet, en amont réaliser les études et procéder à la passation des marchés, ce qui peut prendre, selon les opérations, entre un et deux ans.

Au-delà des actions engagées, et qui seront menées à leur terme, les dépenses d'investissement 2022 permettront de réaliser les études nécessaires à la préparation des chantiers du mandat ou de pouvoir en engager la concrétisation, conformément aux engagements de l'équipe municipale. Le programme d'investissement reflétera aussi les priorités transversales, cohérentes avec les objectifs du développement durable :

- Investir pour l'avenir : le premier budget d'investissement de la collectivité pour 2022 sera consacré à la réhabilitation et modernisation du patrimoine communal en lien avec les objectifs de la municipalité. Un effort sera réalisé en 2022 sur la sobriété énergétique des équipements par le développement de leur performance : les choix du diagnostic énergétique du centre culturel Athéna.

Dans le cadre d'une commande publique efficiente, les dépenses seront engagées en répondant encore en 2022, aux exigences imposées par le décret de rénovation tertiaire qui prévoit une réduction des consommations d'énergie finale aux horizons 2030, 2040 et 2050 pour les bâtiments communaux situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface de plancher cumulée supérieure ou égale à 1 000 m².

Par ailleurs, la collectivité enclenche un programme ambitieux en matière de déplacements ; sur l'année 2022, 375.000€ sont engagés afin de partager l'espace public entre les différents modes de déplacement, de confirmer des liaisons interurbaines et de tester de nouveaux aménagements de l'espace public tout en concrétisant l'avenue de l'Océan, entrée de ville majeure du sud-ouest de la commune.

- Maîtriser l'aménagement : la modification du PLU vise à ajuster certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et en créer éventuellement (site de l'Hôtel-Dieu) du document, intégrer le volet commercial modifié du SCOT et modifier la servitude de mixité sociale pour anticiper le passage d'AQTA en communauté d'agglomération (passage de 20 % à 30 % de logements locatifs sociaux pour les opérations de plus de 10 logements). Les OAP de secteurs accueilleront de véritables espaces verts qualitatifs qui prendront la forme d'espaces communs récréatifs favorisant ainsi le lien social et la biodiversité. Seront par ailleurs créées des orientations d'aménagement et de programmation thématiques visant à améliorer la qualité des aménagements, notamment à Porte Océane.

Un coefficient de biotope par surface est introduit dans le règlement écrit du PLU afin de favoriser la végétalisation et de limiter l'imperméabilisation des sols.

En faisant évoluer le document de planification en 2022, la Ville met en adéquation son document de planification urbaine avec ses orientations stratégiques tout en projetant des acquisitions foncières préalables à la réalisation de certaines ambitions.

- Concrétiser nos ambitions : le développement durable est le fil conducteur de notre action publique. Souvent ancien, le parc immobilier de la ville génère des coûts de maintenance et d'entretien élevés. Aussi, la ville entend réaliser un vaste programme de rénovation et d'adaptation de son patrimoine pour améliorer le confort des usagers et adapter les bâtiments aux usages futurs, réduire la facture énergétique des bâtiments, procéder à la mise aux normes de sécurité (incendie, amiante, ...), adapter ces bâtiments au réchauffement climatique et aux épisodes caniculaires, et enfin s'inscrire dans les objectifs en matière de développement durable.

Ce plan de rénovation et d'adaptation pourra concerner les sites scolaires, les installations sportives et culturelles de la ville. Il s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements (PPI) dont le calendrier court jusqu'à 2026.

Enfin, dans la logique du soutien au tissu économique local de manière générale, et du cœur de ville en particulier, le démarrage des travaux de rénovation et de modernisation des halles municipales dès le début de l'année 2022 illustrera notre volonté de doter le centre-ville d'une identité gourmande, d'un concept novateur (pôle gourmand et conciergerie), et d'élargir le rayonnement des halles sur le territoire tout en renforçant l'attractivité du centre-ville.

2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 8 dernières années (*population INSEE*)

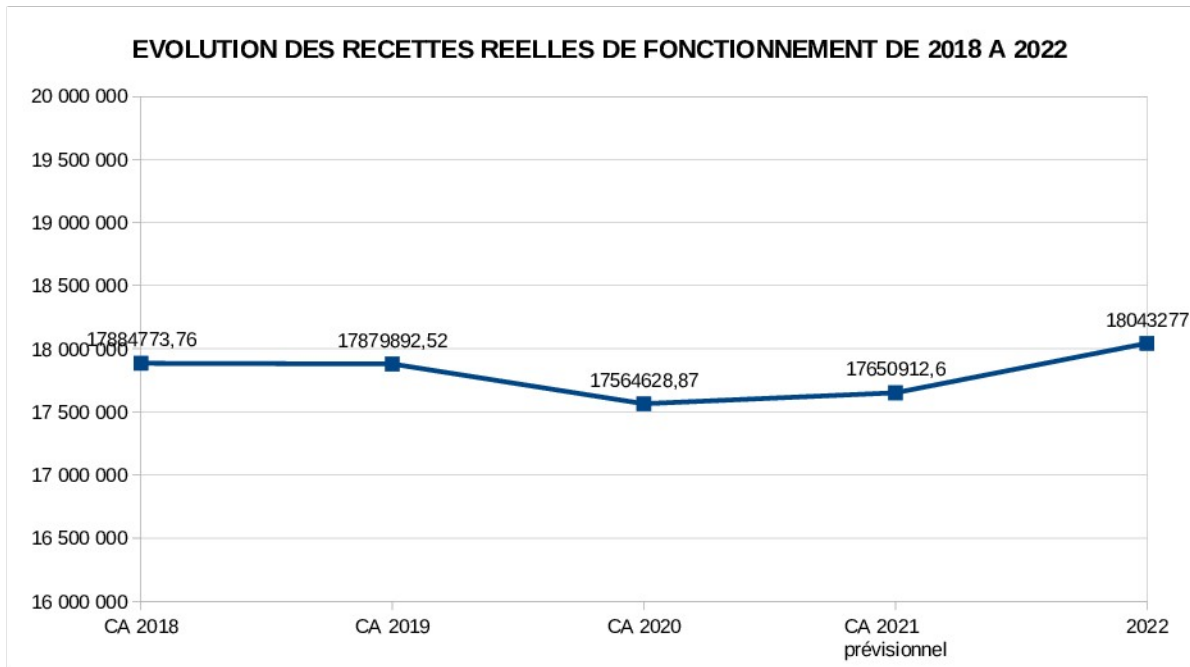
	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
Nombre d'habitants	12 929	13 166	13 299	13 812	14 185	14 100	14 016	14 358

Pour l'exercice 2022, il est proposé un budget à hauteur de **19 961 542 €**, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

Les recettes réelles de fonctionnement , qui s'élèvent à 18,04 M€, sont prévues avec une progression de 2 % sur 2022.

Dans la mesure où cet équilibre est lié par le niveau des recettes, notamment fiscales, qu'il est prévu d'encaisser en 2022 et qui représentent à elles seules **70 %** des recettes réelles de fonctionnement, il est proposé de débiter le débat par les recettes de fonctionnement de la collectivité.

2.2.1 L'évolution des recettes de fonctionnement



2.2.1.1 Stabilité des taux d'imposition des contributions directes

L'évolution des recettes de la collectivité est notamment liée à l'évolution des taux d'imposition qu'elle décide.

Pour 2022, il n'est pas prévu une évolution des taux d'imposition.

La dernière augmentation des taux communaux a été effectuée en 2009.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation a débuté en 2020 et s'achèvera en 2022. Suite à sa suppression, la commune ne perçoit plus directement le produit fiscal issu de la taxe d'habitation et ne vote plus directement son taux. Pour compenser cette perte de recettes, elle perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (en outre, un coefficient correcteur, destiné à neutraliser le gain ou la perte de recettes liés à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est pris en compte).

L'incidence de la réforme de la TH est visible à compter de l'année 2021. Cette hausse des recettes fiscales encaissées suite au transfert de la part départementale. Cette hausse des recettes fiscales (chap. 73) est à mettre en relation avec la légère baisse enregistrée au chapitre des dotations (chap. 74), puisque la suppression de la TH a eu pour incidence de supprimer en parallèle la dotation des allocations compensatrices de TH.

Il est précisé que pour la commune, la réforme est neutre et qu'elle perçoit bien, au total, un produit équivalent à celui avant la réforme de la taxe d'habitation.

Pour mémoire, les taux applicables en 2021 ont été les suivants :

Impôts	Taux
Taxe foncière (bâti)	44,05 %
Taxe foncière (non bâti)	62,82 %

2.2.1.2 Les recettes d'origine fiscale : 12,54 M€ (chap.73)

Les recettes fiscales représentent **70 % des recettes réelles de fonctionnement**, et devraient s'élever à **12,54 M€** en 2022. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ au titre de la **fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières et perçoit, depuis 2020, un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Si les recettes fiscales de la collectivité continuent d'évoluer, sans décision d'augmenter les impôts, **cela tient ainsi uniquement à la dynamique de bases qui traduit le dynamisme du territoire**. Pour 2022, les recettes fiscales ont ainsi été estimées sur la base d'une **augmentation de 1 %** pour tenir compte de cette dynamique des bases, en fonction des éléments prévus dans le projet de Loi de Finances pour 2022.

- ✓ Pour 2022, les montants proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **9,07 M€** sont les suivants :

- **TFPB** : 8 635 000 €
- **TFPNB** : 25 000 €
- **TH** : 410 000 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

Comme énoncé l'an passé, une telle réforme de la fiscalité est une régression de l'autonomie financière et fiscale du bloc communal, puisque les élus locaux ne votent plus le taux de la taxe d'habitation, et que celle-ci doit donc être considérée, non plus comme une recette fiscale, mais comme une simple dotation de l'Etat.

- ✓ **au titre des différentes taxes**, la commune perçoit :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **870 000 € prévus en 2022**.

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **310 000 € prévus en 2022**.

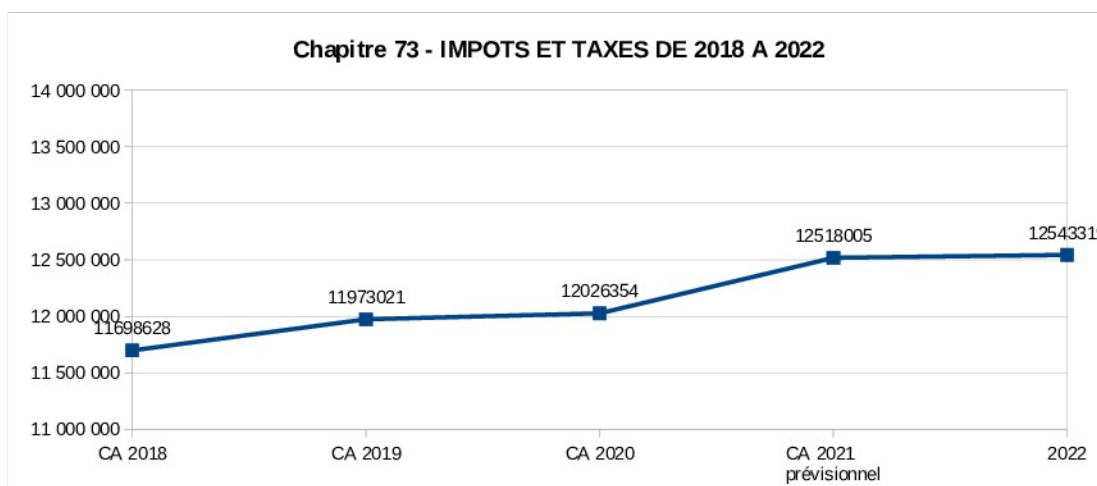
- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **110 000 € prévus en 2022**.

- ✓ **au titre de l'Attribution de Compensation versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)**. Pour 2022, elle s'élèvera à **2,17 M€**. L'Attribution de Compensation est un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes.

Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFER, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.

Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des recettes fiscales de 2018 à 2022

Impôts et taxes	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	BP 2022 prévisionnel
Taxes foncières et taxe d'habitation	8 198 938	8 431 166	8 582 224	9 069 686	9 070 000
Attribution de compensation (AQTA)	2 148 353	2 179 182	2 159 650	2 173 319	2 173 319
Taxe additionnelle aux droits de mutation	866 918	944 032	887 538	870 000	870 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	301 966	293 428	328 213	310 000	310 000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	132 705	116 135	54 551	85 000	110 000
Taxes de séjour (perçues par AQTA depuis 2019)	43 410				
Autres impôts locaux (régularisation sur années antérieures)	6 338	9 078	14 177	10 000	10 000
TOTAL	11 698 628	11 973 021	12 026 354	12 518 005	12 543 319



2.2.1.3 Les autres recettes de fonctionnement : 1,70 M€ (chap.70, 75, 76 et 77)

. **Chap 70 Produits des services : 1,37 M€** : Ce chapitre est composé principalement des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (206 K€) ; à la tarification de l'école de musique (94 K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) (285 K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (315 K€) ; aux droits de place dans les Halles et sur les marchés (130 K€), aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (220 K€).

Ce chapitre intègre également les recettes liées à l'occupation du domaine public par les terrasses des cafés, bars et restaurants. Les élus municipaux ont décidé, en 2021, comme ils l'ont fait en 2020, d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public les terrasses à hauteur de 50%.

Il est en outre précisé que la commune a décidé de procéder à la rénovation des Halles municipales. Ces travaux qui vont être exécutés sur une période approximative de 9 mois, dont le début des travaux est prévu au cours du mois de janvier 2022, vont nécessiter de déplacer l'ensemble des commerçants dans des structures modulaires qui seront installées sur la partie haute de la place Notre Dame. La tarification liée aux Halles provisoires fera l'objet d'une délibération spécifique.

. **Chap 75 Autres produits de gestion courante : 315 K€** : Il s'agit des recettes liées à l'encaissement des loyers des locaux du Trésor Public (147 K€) ; des locaux de l'inspection académique, des locaux loués par AQTA, de l'agence postale de la gare, des différentes locations de salles (à des particuliers ou des associations) ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN ; des locaux de la Mission locale et des locaux du Presbytère.

. **Chap 77 Produits exceptionnels : 12 K€** : Il s'agit des recettes liées à la cession de certains biens mobiliers (ou immobiliers le cas échéant) et aux éventuelles indemnités liées à de sinistres.

. **Chap 013 Atténuations de charges : 250 K€** : Il s'agit d'un montant prévu pour le paiement des indemnités journalières par les assurances.

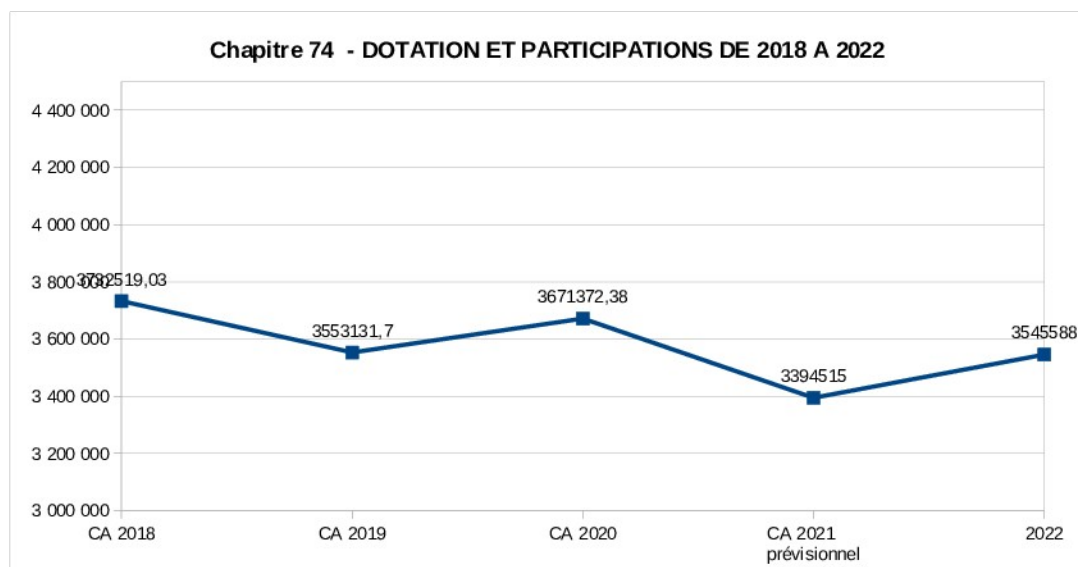
. **Chap 042 Opérations d'ordre : 673 K€**. Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

En 2022, il est prévu 673 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie, et l'amortissement de certaines subventions.

2.2.1.4 Les dotations et participations : 3,54 M€ (chap.74)

Les dotations attendues pour 2022 s'élèvent à **3,54 M€** et se décomposent comme suit :

- ✓ **au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est prévu de percevoir **2,66 M€** en 2022. La DGF de la commune se décompose en 3 parties :
 - **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,55 M€ prévus en 2022**.
 - **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **650 K€ prévus en 2022**.
 - **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **460 K€ prévus en 2022**.
- ✓ **au titre des allocations compensatrices**, il est prévu de percevoir **135 K€ en 2022**. Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).
- ✓ **au titre des autres dotations perçues par la commune**, il est prévu de percevoir **750 K€ en 2022**. Il s'agit principalement de subventions de la CAF : pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de l'Etat (du FCTVA pour la partie fonctionnement, pour les frais liés aux élections) ; de la Région (pour le festival Méliscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Franklin et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.



2.2.1.5 La reprise de l'excédent de fonctionnement : 1,24 M€ (chap.007)

Comme évoqué au préalable, la dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, **permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.**

Il est rappelé qu'en raison de l'avancement du calendrier de préparation budgétaire, le budget 2022 sera voté lors du Conseil municipal du 26 janvier 2022, avec une reprise anticipée des résultats, et que les résultats définitifs 2021 ne seront connus qu'après la clôture de l'exercice. Une délibération d'affectation définitive des résultats sera donc adoptée à l'issue de la clôture de l'exercice 2021, courant mars 2022.

Pour 2022, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2021 s'élève à **1,24 M€.**

	repris en 2018	repris en 2019	repris en 2020	repris en 2021	repris en 2022 résultat provisoire 2021
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 824 057,29	2 567 226,79	2 084 900,09	2 380 729,67	1 245 265,40

Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 869 251	18 304 442	20 318 115	18 240 291	20 251 540	17 955 876	20 597 903	18 323 912,60	19 961 542
TOTAL MOUVEMENT REEL	16 415 194	17 884 774	17 127 888	17 879 893	17 543 640	17 564 629	17 694 173	17 650 912,60	18 043 277
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	108 000	258 151	118 000	291 588	250 000	381 341	245 700	245 700,00	250 000
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie, ODP)	1 446 406	1 471 655	1 488 527	1 674 187	1 560 626	1 181 122	1 399 542	1 150 000,00	1 377 320
73 IMPOTS ET TAXES	11 071 083	11 698 628	11 637 319	11 973 021	11 842 209	12 026 354	12 419 074	12 543 005,00	12 543 319
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 477 130	3 732 519	3 584 752	3 553 132	3 584 356	3 671 372	3 311 252	3 394 515,00	3 545 588
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	299 115	273 791	291 130	322 857,90	287 950,00	292 996	298 555	298 555,00	315 000
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)	110	115	110	110		43	50	50,00	50
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 350	449 914	8 050	64 997	18 500	11 401	20 000	19 087,60	12 000
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	630 000	419 668,71	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630 000	419 668,71	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 824 057,29	2 824 057,29	2 567 226,79	2 567 226,79	2 084 900,09	2 084 900,09	2 380 729,67	2 380 729,67	1 245 265,40

2.2.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

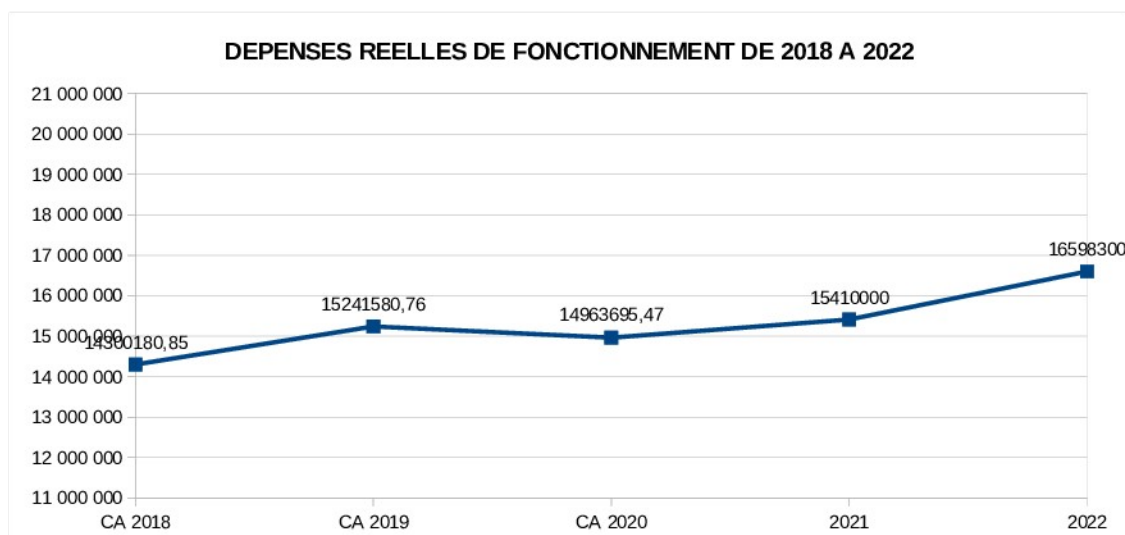
Comme évoqué au préalable, il est proposé un budget à hauteur de **19 961 542 €** pour l'exercice 2022, soit une baisse globale de 3 % par rapport au budget 2021, à relativiser car elle est liée aux mouvements d'ordre.

Ainsi, en ne prenant en compte que les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse des dépenses est de 5,5 % par rapport au budget 2021.

La démarche de construction du budget 2022 s'inscrit en effet dans un objectif de maîtrise des dépenses publiques, mais également d'accélération de la mise en œuvre des projets décidés par la ville, justifiant cette augmentation.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 869 251	15 558 484	20 318 115	16 041 439	20 251 540	15 748 912	20 597 903	16 299 778,00	19 961 542
TOTAL MOUVEMENT REEL	15 100 524	14 300 181	15 364 327	15 241 581	16 210 102	14 963 695	16 429 560	15 410 000,00	17 329 946
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 398 061	3 353 522	3 782 634	3 693 716	3 990 572	3 147 858	4 130 905	3 400 000,00	4 467 545
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 119 216	8 827 141	9 250 660	9 357 114	9 852 240	9 400 910	10 049 285	9 900 000,00	10 601 382
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements TH/TF)	10 500	5 600	6 500	5 818		9 754	10 000	10 000,00	10 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1 774 132	1 695 486	1 765 287	1 730 355	1 885 094	1 898 142	1 788 836	1 750 000,00	1 906 377
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	414 600	367 417	386 000	325 090	337 286	292 644	292 486	260 000,00	218 300
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	42 763	51 015	38 749	129 488	44 910	202 787	88 048	70 000,00	66 342
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)						11 600	20 000	20 000,00	10 000
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	341 253		134 497		100 000		50 000		50 000
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	4 768 727	1 258 303	4 953 788	799 858	4 041 438	785 217	4 168 342	889 778,00	2 631 596
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux amts)	800 000	1 258 303	830 000	799 858	800 000	785 217	910 000	889 778,00	950 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 968 727		4 123 788		3 241 438,46		3 258 342,29		1 681 596,40



2.2.2.1 Les charges à caractère général : 4,46 M€ (chap. 011)

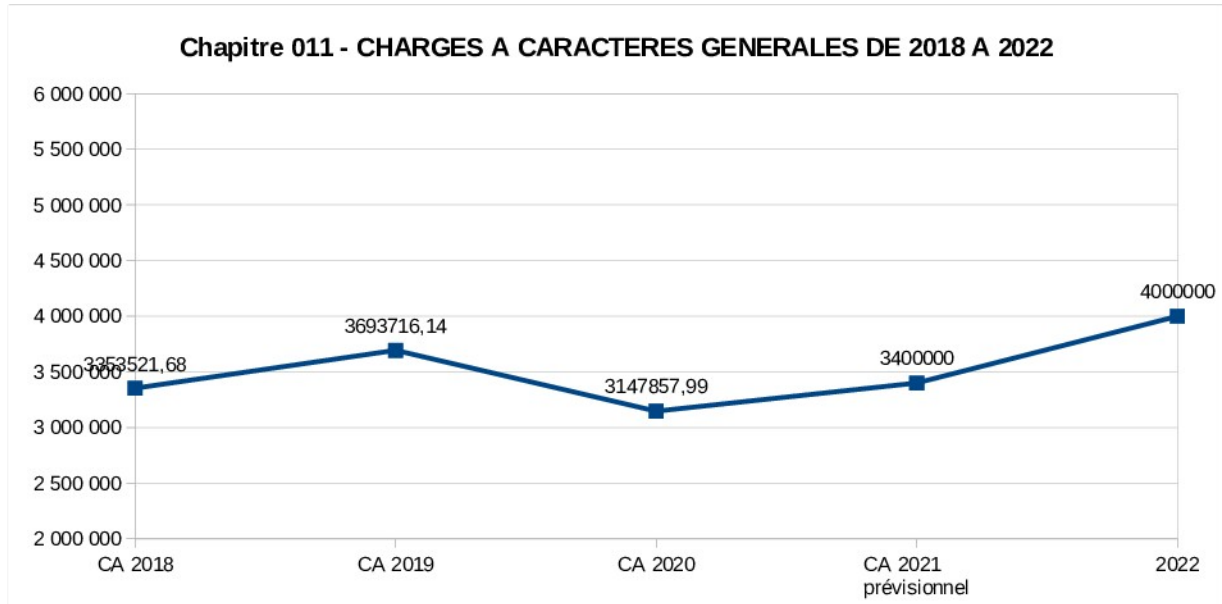
Les charges à caractère général regroupent **les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments**. Elles regroupent également les frais liés à la restauration des cantines et des centres de loisirs, à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents événements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...), à la poursuite de la préfiguration du centre social et à la mise en place de goûter bio au sein des 5 accueils périscolaires de la ville et des différents accueils de loisirs.

En 2022, ces charges à caractère général sont proposées à hauteur de **4,46 M€** contre 4,13 M€ en 2021, soit une augmentation de **8,1 %** représentant 336 K€. Cette augmentation est principalement liée à la location des modulaires boxes, gymnastique et Halles (174 K€) nécessaires en prévision de la réalisation des travaux des Halles et à l'accueil des associations sportives (PLA et Auray boxe) sur le site du Bel air ; aux fluides (eau, électricité) en raison de l'augmentation des tarifs (+40 K€) ; à la double programmation Athéna/La Vigie en partenariat avec la ville de la Trinité (147 K€ et recette à percevoir en parallèle).

En outre, la programmation culturelle a été définie dans une perspective d'ouverture en année "pleine" sans fermeture. Il est notamment prévu une année consécutive d'exposition à la Chapelle du Saint-Esprit

(Biennale de mosaïque, Auray Pays d'Artistes, expositions arts visuels), le développement de la médiation culturelle et la mise en place d'un orchestre à l'école (Tabarly). En faveur de la jeunesse, il est prévu la semaine des "arts urbains", un projet de Web TV jeunesse et l'ouverture supplémentaire de l'Espace Jeunesse fin août et à Noël.

Il est enfin précisé que les animations touristiques sur la ville seront renforcées, avec la mise en place d'un évènement pour les saisons d'automne et du printemps. Il est également prévu la mise en place d'un programme d'apéro-concerts tout l'été 2022 (8 dates contre 4 en 2021).

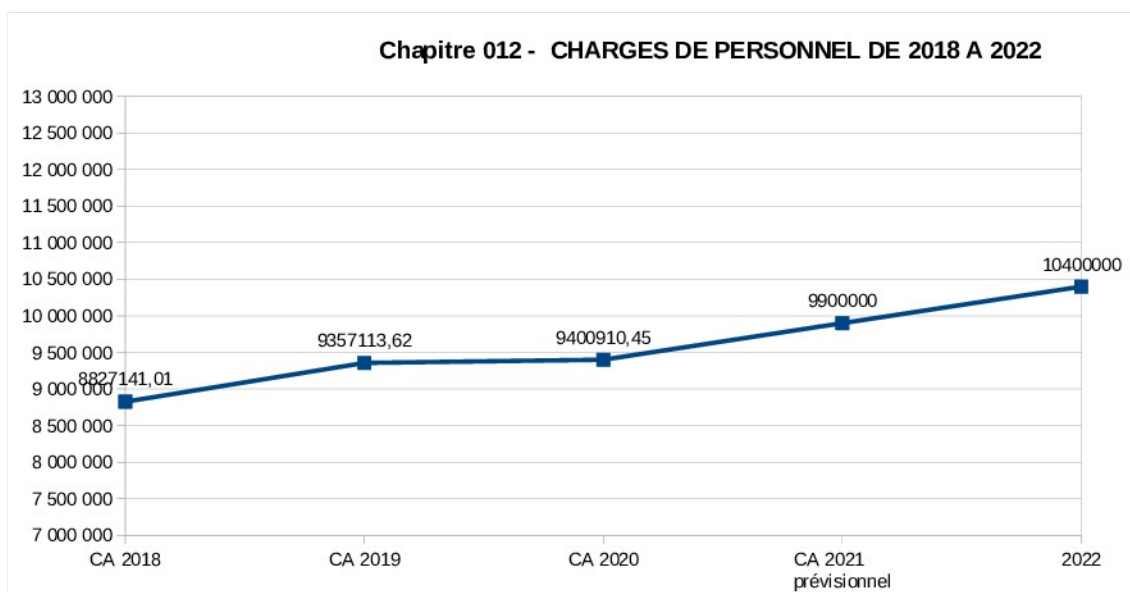


2.2.2.2 Les frais de personnel : 10,60 M€ (chap. 012)

Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **10,60 M€** en 2022 contre 10,05 M€ en 2021, soit une évolution de **5,5 %**, représentant une augmentation de **552 K€**.

Il est précisé que certains recrutements ont été effectués sur la base des opportunités des politiques étatiques, comme le poste de conseiller numérique, le contrat adulte relais, le poste d'accompagnement inclusif "coup de pouce", ou l'accompagnement de la CAF sur le temps méridien. Certains postes sont également financés sur la base de collaboration, comme le partenariat avec la ville de la Trinité sur mer dans le cadre de la mise en œuvre d'une programmation culturelle commune.

En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (communes de plus de 10 000 habitants), il est présenté ici la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport sur les orientations budgétaires précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

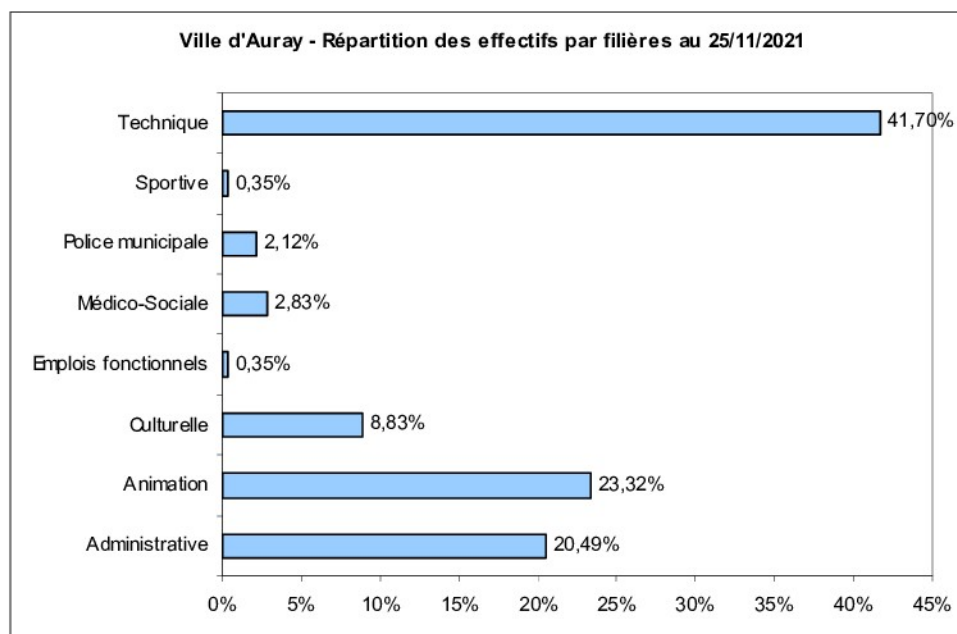


1 – La structure des effectifs au 25/11/2021 et son évolution

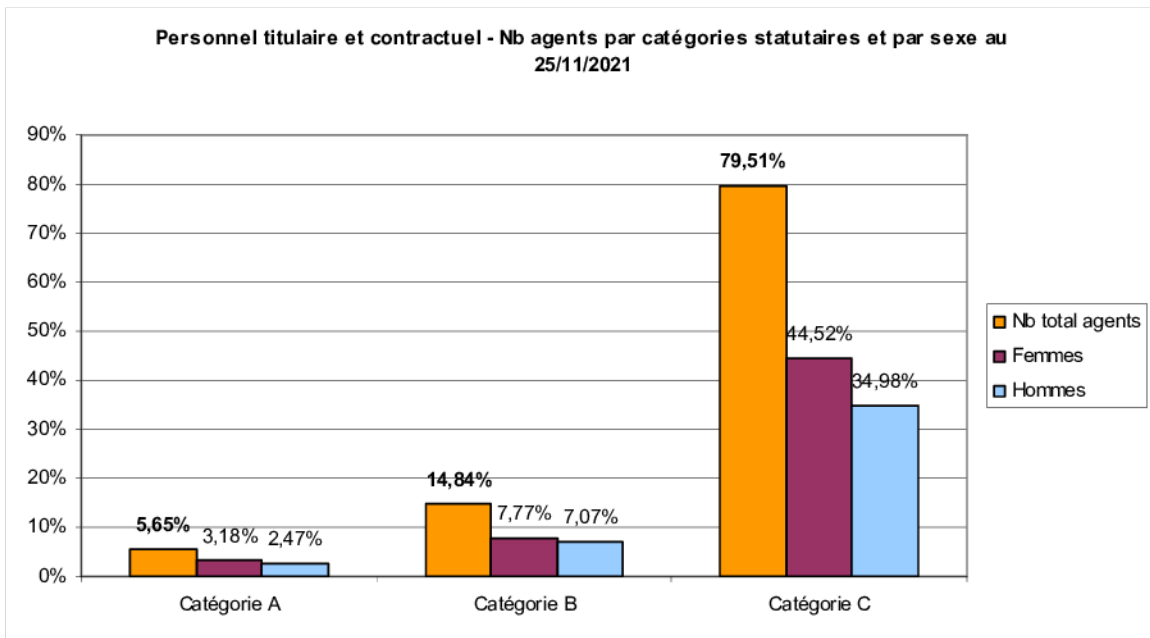
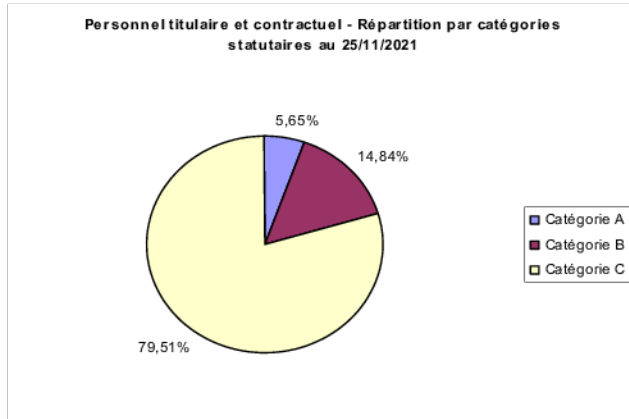
Filière statutaire	Catégorie statutaire	Cadre d'emplois	Femmes			Hommes			Total général
			Contractuels	Titulaires	Total	Contractuels	Titulaires	Total	
Administrative	Catégorie A	Attachés territoriaux	2	5	7	2	2	4	11
	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	1	8	9	1	1	2	11
	Catégorie C	Adjoint administratifs territoriaux	5	27	32	2	2	4	36
Total Administrative			8	40	48	5	5	10	58
Animation	Catégorie B	Animateurs territoriaux		2	2		2	2	4
	Catégorie C	Adjoint territoriaux d'animation	24	16	40	13	9	22	62
Total Animation			24	18	42	13	11	24	66
Culturelle	Catégorie A	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine		1	1				1
	Catégorie B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		3	3				3
		Assistants territoriaux d'enseignement artistique	1	4	5	3	4	7	12
	Catégorie C	Adjoint territoriaux du patrimoine	1	7	8	1		1	9
Total Culturelle			2	15	17	4	4	8	25
Emplois fonctionnels	Catégorie A	Directeurs généraux des services des communes de 10 à 20000 hab.					1	1	1
Total Emplois fonctionnels							1	1	1
Médico-Sociale	Catégorie C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		8	8				8
Total Médico-Sociale				8	8				8
Police municipale	Catégorie B	Chefs de service de police municipale					1	1	1
	Catégorie C	Agents de police municipale		2	2		3	3	5
Total Police municipale				2	2		4	4	6
Sportive	Catégorie B	Educateurs territoriaux A.P.S					1	1	1
Total Sportive							1	1	1
Technique	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux		1	1		2	2	3
	Catégorie B	Techniciens territoriaux		3	3	1	6	7	10
	Catégorie C	Adjoint techniques territoriaux	14	16	30	3	54	57	87
		Agents de maîtrise territoriaux		6	6		12	12	18
Total Technique			14	26	40	4	74	78	118
Total			48	109	157	26	100	126	283

La collectivité compte **283 agents** dont 209 agents titulaires et 74 agents contractuels (157 femmes représentant 55 % de l'effectif et 126 hommes représentant 45 % de l'effectif). Elle emploie une majorité de titulaires (74%).

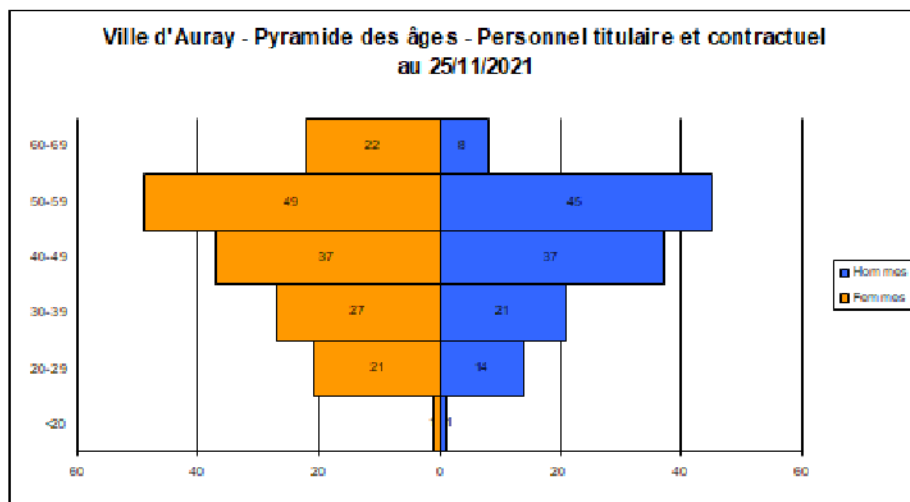
Les agents sont répartis en 7 filières : administrative, animation, culturelle, médico-sociale, police, sportive et technique. Les filières technique, animation et administrative sont les plus représentées, avec respectivement 42 %, 23% et 20 % des effectifs.



Les agents sont répartis en 3 catégories d'emploi : la catégorie A qui regroupe le personnel d'encadrement supérieur, la catégorie B qui regroupe le personnel d'encadrement intermédiaire et la catégorie C qui englobe les fonctions d'exécution. Comme dans beaucoup de collectivités territoriales, c'est la catégorie C qui est la plus représentée avec 225 agents sur les 283 que compte la collectivité. Les catégories A et B comptent respectivement 16 et 42 agents.



Pyramide des âges



Agents titulaires et contractuels confondus, près de 44 % des agents ont 50 ans et plus.

EVOLUTION DES EFFECTIFS (Au 25 novembre 2021) de 2020 à 2021 - PAR FILIERES ET CATEGORIES STATUTAIRES											
Filière statutaire	Catégorie statutaire	2020			2021			Evolution			
		Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	En %
Administrative	Catégorie A	5	2	7	7	4	11	2	2	4	
	Catégorie B	8	3	11	9	2	11	1	-1	0	
	Catégorie C	27	7	34	29	7	36	2	0	2	
Total Administrative		40	12	52	45	13	58	5	1	6	12 %
Emplois fonctionnels	Catégorie A	0	0	0	1	0	1	1	0	1	
Total emplois fonctionnels		0	0	0	1	0	1	1	0	1	
Animation	Catégorie B	4	0	4	4	0	4	0	0	0	
	Catégorie C	26	27	53	25	37	62	-1	10	9	
Total Animation		30	27	57	29	37	66	-1	10	9	16 %
Culturelle	Catégorie A	2	0	2	1	0	1	-1	0	-1	
	Catégorie B	10	4	14	11	4	15	1	0	1	
	Catégorie C	7	2	9	7	2	9	0	0	0	
Total Culturelle		19	6	25	19	6	25	0	0	0	0 %
Médico-Sociale	Catégorie C	6	0	6	8	0	8	2	0	2	
Total Médico-Sociale		6	0	6	8	0	8	2	0	2	33 %
Police municipale	Catégorie B	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
	Catégorie C	5	0	5	5	0	5	0	0	0	
Total Police municipale		6	0	6	6	0	6	0	0	0	0 %
Sportive	Catégorie B	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Total Sportive		1	0	1	1	0	1	0	0	0	0 %
Technique	Catégorie A	3	0	3	3	0	3	0	0	0	
	Catégorie B	7	3	10	9	1	10	2	-2	0	
	Catégorie C	88	18	106	88	17	105	0	-1	-1	
Total Technique		98	21	119	100	18	118	2	-3	-1	-1 %
Total général		200	66	266	209	74	283	9	8	17	6,39%

Le nombre d'agents (283) au 25/11/2021 s'inscrit en hausse de 6 %. Mais, cette hausse est à relativiser :

- les effectifs ont été recensés à des dates différentes : 1^{er} janvier 2021 pour 2020 et 25 novembre 2021 pour 2021 (vote du ROB avancé) ;
- l'annualisation en 2021 du temps de travail d'agents de la DEEJ, absents de la collectivité fin 2020 ;
- le recrutement en 2021 de titulaires sur des postes vacants, enfin les nouvelles créations d'emplois.

2 – Durée annuelle de travail

Le conseil municipal, par délibération du 22 décembre 2015, a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures (ou 35 heures par semaine) pour un agent à temps complet, il s'agit de la durée légale de travail.

Lorsqu'un agent effectue plus de 35 heures par semaine, il peut bénéficier, en compensation, de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail (RTT). Dans la collectivité, le temps de travail hebdomadaire est soit de 35 heures, soit de 37 heures 30.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale, une fois les jours de RTT accordés, constituent des heures supplémentaires. Quand le fonctionnement des services le permet, elles sont récupérées sous forme de repos compensateur ; à défaut, elles sont payées.

Le droit à congé est de 5 fois les obligations hebdomadaires de service : 25 ou 22,5 jours selon que les agents travaillent sur 5 ou 4,5 jours par semaine.

Le télétravail est en place dans la collectivité depuis la crise sanitaire de mars 2020. Le conseil municipal, par délibérations du 16 décembre 2020 et du 20 octobre 2021, en a fixé les modalités d'exercice (2 jours maximum par semaine, avec toutefois une présence obligatoire de 3 jours par semaine. Possibilité de prendre 12 jours flottants dans l'année).

3 – Les avantages en nature

La collectivité ne met à la disposition du personnel ni logement de fonction, ni véhicule de fonction. Les seuls avantages en nature versés concernent des avantages en nature repas pour des agents qui interviennent à la DEEJ.

Participation de la collectivité aux frais de PRÉVOYANCE SANTÉ :

- montant alloué en 2020 : 19.892 €
- montant estimé pour 2021 : 21.000 €.

4 – Structure des dépenses de personnel et son évolution

De 2018 à 2021, les dépenses de personnel (chapitre 012) ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

CHAP.	DIRECTION DRH	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
	TOTAUX	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
	Evolution de CA à CA		5,75%			1,06%		5,70%	
	Evolution de BP à BP						1,84%		5,45%
	Evolution de BP à (BP+DM)						3,11%		
	Evolution de CA à BP			5,42%			6,24%		5,98%

CHAP.	TOUTES DIRECTIONS	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021 estimé	BP 2022
012	DRH	8 747 090	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 880 910	10 471 680
012	DAC Athéna	70 476	95 773	89 640	82 300	48 235	89 700	80 000	127 072
012	DAC Médiathèque	533	630	-	650	533	650	630	630
012	DICRP	9 042	8 536	11 000	2 640	2 640	11 000	860	
012	DF						17 025		
012	DGS Animations		2 245			1 563		2 000	2 000
	TOTAUX	8 827 141	9 357 114	9 852 240	9 717 190	9 400 911	10 049 285	9 964 400	10 601 382
	Evolution de CA à CA		6,00%			0,47%		5,99%	
	Evolution de BP à BP						2,00%		5,49%
	Evolution de CA à BP			5,29%			6,90%		6,39%

LES PERSPECTIVES 2022

Au budget 2022, des dépenses de personnel supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte des **évolutions réglementaires** :

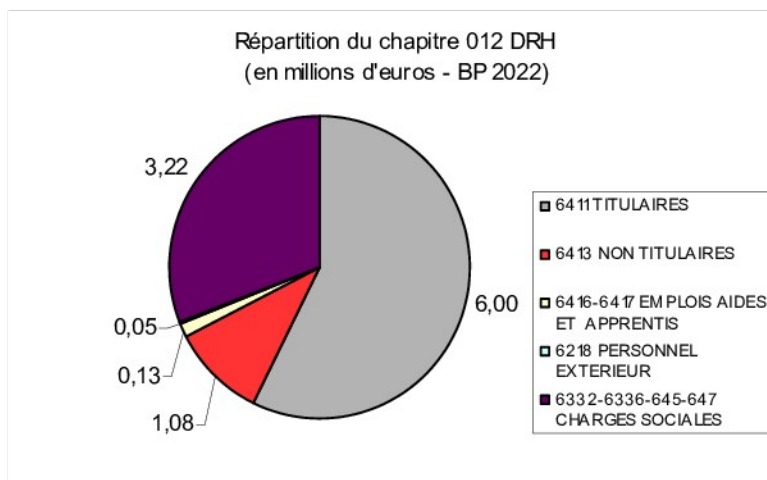
- l'évolution des carrières liée à l'avancement et à la promotion dite GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les avancements d'échelon à cadencement unique, les avancements de grade (concours ou avancement au choix, les promotions internes) et les rééchelonnements indiciaires, qui chaque année apporte mécaniquement des charges supplémentaires ;
- le reclassement, le 1er janvier 2022, des agents de catégorie C (Échelle C1 : revalorisation des 9 premiers échelons – Échelle C2 : revalorisation des 7 premiers échelons – Échelle C3 : revalorisation des 2 premiers échelons) – Montant estimé 45 000 €);
- depuis 2021, la prime de précarité versée sous certaines conditions aux agents contractuels (Montant 2021, janvier à novembre : 13 000 € ;
- l'instauration de l'indemnité inflation de 100 € qui sera versée en janvier 2022 aux agents dont la rémunération moyenne est inférieure à 2 000 € nets par mois. Elle sera intégralement remboursée par l'État. Bien que l'on manque aujourd'hui de précisions quant aux modalités de remboursement par l'État des

sommes attribuées, il s'agit d'une opération blanche pour la Ville. Comme le montant versé devrait être déduit des cotisations sociales dues au titre de la même paie.

À cela s'ajoutent :

- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2021 ;
- les nouvelles créations de postes : chargé de projet culturel (partenariat avec la Trinité Sur Mer), chargé de projet « Bâtiments durables », le recrutement d'une directrice de la Communication (poste vacant), le financement sur le budget Ville de la secrétaire en charge de l'amicale et du CNAS ;
- l'augmentation du temps de travail des professeurs de musique (projets d'orchestres à l'école) ;
- la volonté d'améliorer les compétences en interne en maintenant un bon niveau des crédits alloués à la formation ;
- le recours à l'annualisation du temps de travail des agents soumis au rythme scolaire, comme les animateurs des ALSH qui exercent essentiellement leurs fonctions pendant les vacances scolaires, afin de leur garantir une rémunération identique tout au long de l'année ;
- le tuilage, envisagé pendant quelques mois, et destiné à former les agents appelés à remplacer ceux qui feront valoir leur droit à la retraite en 2022 ;
- le recrutement d'emplois aidés sur le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. La Ville s'est engagée à porter leur nombre à 7 en 2022 et à recruter 2 apprentis (peinture : début du contrat septembre 2021 et forge serrurerie : recrutement courant 2022) ;
- les évolutions conjoncturelles : l'organisation des élections présidentielles (avril 2022) et législatives (juin 2022), avec l'indemnisation des secrétaires des bureaux de vote et du personnel en charge de la gestion des files d'attente (23 000 € hors charges), le recensement de la population ;
- les effets des décisions prises en interne : l'adhésion depuis 2020 à un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (256 000 €), l'adhésion depuis 2016 au CNAS (57 000 €), la monétisation du compte épargne temps (provision de 10 000 €), le maintien d'une participation employeur à la garantie maintien de salaire (21 000 €), l'octroi de diverses primes (RIFSEEP, prime des agents itinérants, la NBI quartiers prioritaires de la politique de la Ville, la NBI accueil du public...)
- le recrutement de contractuels pour faire face à des besoins ponctuels (écoles, soutien scolaire, ALSH, police municipale) ou saisonniers (ALSH été, renforts propreté urbaine).

Sa structure est la suivante :



**STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
CHAPITRE 012 DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Rémunération principale des titulaires	4 210 381	4 265 535	4 307 586	4 377 941	4 148 744	4 280 553	4 406 590	4 525 859	4 842 510
Rémunérations des non titulaires	563 367	558 868	467 733	531 086	712 952	848 042	728 496	932 491	893 500
Emplois d'insertion	468	-	-	-	-	-	-	-	108 420
Emplois d'avenir	76 865	92 693	79 211	22 846	1 449	-	-	-	-
Rémunération des apprentis	118	-	-	-	-	-	-	-	17 200
NBI - Supplément familial de traitement	111 830	112 380	111 798	131 605	109 781	110 592	99 269	100 092	103 400
Personnel extérieur	-	57 349	45 944	54 045	52 424	50 828	74 003	100 000	50 000
Autres indemnités (primes)	947 106	935 181	941 411	965 960	948 510	1 067 891	1 131 031	1 192 941	1 239 160
Indemnités de préavis et de licenciement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations diverses (Ussaf, caisses de retraite, Pôle emploi, FNAL, Atial)	2 352 007	2 387 893	2 389 575	2 435 080	2 337 225	2 456 481	2 460 583	2 606 557	2 720 020
Cotisations diverses (CNFPT, CDG)	116 000	118 270	107 148	110 198	110 157	116 828	107 631	124 166	135 890
Cotisations diverses (Part employeur à la prévoyance maintien de salaire : Territoria Mutuelle, Risques statutaires : CNP, CNAS, Médecine de prévention)	175 102	174 625	318 306	301 660	325 850	318 716	340 335	348 804	361 580
TOTAL CHAPITRE 012	8 553 244	8 702 796	8 768 712	8 930 420	8 747 091	9 249 929	9 347 940	9 930 910	10 471 680
Évolution	1,62%	1,75%	0,76%	1,84%	-2,05%	5,75%	1,06%	6,24%	5,45%

Les dépenses de personnel sont présentées brutes, elles ne tiennent pas compte des remboursements sur rémunérations, dont :

- Les mises à disposition de personnel : convention de partenariat signée avec la commune de la Trinité Sur Mer (contribution estimée à 147 000 € HT pour la saison culturelle 2020-2021), convention-cadre signée avec le CCAS : 130 000 €, service du Transport à la Demande : 40 000 €, secrétaire de l'amicale du Personnel (9 000 €) et du CNAS pour les agents du CCAS (2 000 €) ; aide de la Région pour le recrutement d'apprenti (3 000 €)

- L'indemnisation des congés de maladie par l'assureur de la Ville (CNP) (80 000 € pour les arrêts en cours) ;

- La participation de l'État (40 000 €) pour les contrats aidés (PEC) ;

- La participation attendue de l'État pour le poste d'adulte-relais (25 000 €) ;

- Divers autres remboursements : congés de paternité, activités syndicales, apprentis, grèves dans les écoles.

2.2.2.3 Les atténuations de produit : 10 K€ (chap. 014)

Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (réduction d'impôt accordée à un contribuable qui est appliquée de façon automatique par l'administration fiscale si la situation financière du particulier ou de l'entreprise le justifie).

2.2.2.4 Les autres charges de gestion courantes : 1,90 M€ (chap. 65)

Ce chapitre intègre le versement annuel de la subvention en faveur du CCAS afin de permettre son équilibre. Après avoir été en moyenne à hauteur de 600 K€ par an de 2018 à 2020, il avait été proposé de voter la subvention d'équilibre à 510 000 € en 2021, au regard de l'excédent 2020 dégagé par le CCAS et repris en 2021, qui s'élevait à 122 680 €.

Pour 2022, le montant de la subvention prévue au budget du CCAS afin de permettre son équilibre est de **625 000 €**, étant précisé que l'excédent prévisionnel 2021 du budget du CCAS, repris en 2022, est estimé à un montant inférieur à 5 K€.

Ce chapitre comprend également le versement des subventions aux différentes associations culturelles, sportives et sociales (680 K€ contre 640 K€ en 2021) ; les subventions versées aux communes pour des élèves domiciliés à Auray et scolarisés sur une autre commune (12,5K€) ; la subvention versée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (20 K€) ; et les contributions obligatoires aux différents organismes, tels que le SIVU des pompiers (338K€).

2.2.2.5 Les autres charges de gestion courantes : 218 K€ (chap. 66)

Les charges financières (composées des intérêts de la dette et des Intérêts Courus Non Echus - ICNE) sont en baisse dans la mesure où la collectivité s'est désendettée progressivement depuis 2019, dernière année au cours de laquelle a été contracté en emprunt.

Pour 2022, les intérêts de la dette sont prévus à hauteur de **218 K€** (contre 292 K€ en 2021), sous réserve qu'un nouvel emprunt soit contracté.

2.2.2.6 Les charges exceptionnelles : 66 K€ (chap. 67)

Les charges exceptionnelles intègrent diverses dépenses, telles que des annulations de titres sur exercices antérieurs (ex : pour le remboursement de l'école de musique en raison du contexte COVID). Il est prévu un montant de **66 K€** en 2022 contre 88 K€ en 2021. Il est précisé que le montant plus conséquent en 2021, se justifie par les remboursements des billets de spectacles vendus en 2020 et qui n'ont pas eu lieu. Il était également prévu le remboursement des commerçants dans le cadre de l'utilisation par la population des bons d'achat distribués.

2.2.2.7 Les dotations aux provisions : 10 K€ (chap. 68)

En vertu du principe comptable de prudence, dès lors que la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité doit provisionner sur l'exercice en cours. Pour 2022, il est proposé de comptabiliser une provision de **10 K€** au titre de la charge potentielle liée à la monétisation des comptes épargne temps.

2.2.2.8 Le virement vers la section d'investissement : 1,68 M€ (chap. 023)

La commune parvient en effet à dégager un excédent sur ses charges de fonctionnement, permettant à la collectivité d'auto-financer pour partie les opérations d'investissement projetées.

En 2022, il est ainsi proposé un **virement de 1,68 M€ vers la section d'investissement** contre 3,25 M€ en 2021. Il est rappelé que ce virement est dépendant des résultats 2021, repris en 2022, qui ne sont pour le moment que provisoires.

	2018	2019	2020	2021	2022
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 968 726,61	4 123 788,18	3 241 438,46	3 258 342,29	1 681 596,40

2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement

2.3.1 L'évolution des recettes d'investissement

La section d'investissement s'équilibre au total à **9 243 679 €**, dont **6,48 M€ de recettes réelles**.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées du **FCTVA** pour **450 K€** prévus en 2022 ; du produit issu de la **taxe d'aménagement** (versée à l'occasion d'opérations de constructions immobilières) pour **300 K€** ; du produit des **amendes de police** (et qui doit être affecté par la commune à des opérations d'amélioration des transports) pour **60 K€** prévus en 2022 ; et du produit éventuel lié aux cessions des immobilisations pour **20 K€** (sortie de biens de l'actif de la collectivité).

Elles sont également composées des subventions perçues sur les différents projets que la commune engage. Pour 2022, il est prévu de percevoir **1,14 M€ de subventions sur les opérations d'investissement**.

Les principales subventions attendues sont les suivantes :

- . 339,5 K€ pour les travaux de rénovation énergétique de la garderie du Loch (soit la totalité des subventions accordées)
- . 46 K€ pour les travaux d'urgence de l'Eglise Saint Gildas (soit la totalité des subventions accordées)
- . 121 K€ pour les travaux de piste cyclable de la liaison Auray-Pluneret (soit la totalité des subventions accordées)
- . 183 K€ pour les travaux de l'avenue de l'Océan (soit la totalité des subventions accordées)
- . 171 K€ pour les travaux des Halles municipales (soit un acompte de 30 % sur un total de subvention de 571 K€).
- . 25 K€ pour la cantine centrale (soit un acompte de 30 % sur un total de subvention de 84 K€).
- . 47 K€ pour les travaux d'accessibilité PMR (soit la totalité des subventions accordées)
- . 149 K€ pour les travaux du terrain synthétique du Ty coat (soit la totalité des subventions accordées)

2.3.1.1 Le recours à l'emprunt

Afin de financer les projets d'investissement prévus en 2022, il est proposé d'inscrire au budget 2022 un **emprunt de 1,45 M€** contre 2,30 M€ en 2021.

Il est précisé que l'emprunt de 2,30 M€ prévu au budget 2021 n'a pas été contracté et qu'en 2022, en fonction de l'exécution budgétaire de l'exercice, un point sera fait au cours du deuxième semestre pour déterminer la nécessité, ou pas, de contracter un emprunt.

2.3.1.2 Les principaux ratios

Afin de déterminer les marges de manœuvre de la commune, il est fait mention de 2 ratios importants : le taux d'endettement de la commune et sa capacité de désendettement.

- **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement d'une collectivité mesure la charge de sa dette relativement à sa richesse.

Taux d'endettement = Dette / Recettes réelles de fonctionnement.

Au 31 décembre 2021, le taux d'endettement de la commune sera de 60 %.

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 69 %.

- **La capacité de désendettement**

Elle mesure la capacité de la collectivité à se désendetter en années. **Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la commune sera inférieure à 4 ans.** Il est précisé qu'en dessous de 8 années, la situation de la collectivité est considérée comme saine. Entre 8 et 11 années, la situation est correcte mais à surveiller. Entre 12 et 15 années, la situation est correcte mais à surveiller. Entre 12 et 15 années, la situation est dangereuse. Au-delà de 15 années, la situation est considérée comme critique.

Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute



- **Le taux de rigidité :**

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel représentent en moyenne **62 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'un taux de rigidité, dans la mesure où il s'agit de dépenses incompressibles pour la commune, quelle que soit la population de la collectivité.

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 59,40 %.

- **Le ratio d'équipement :**

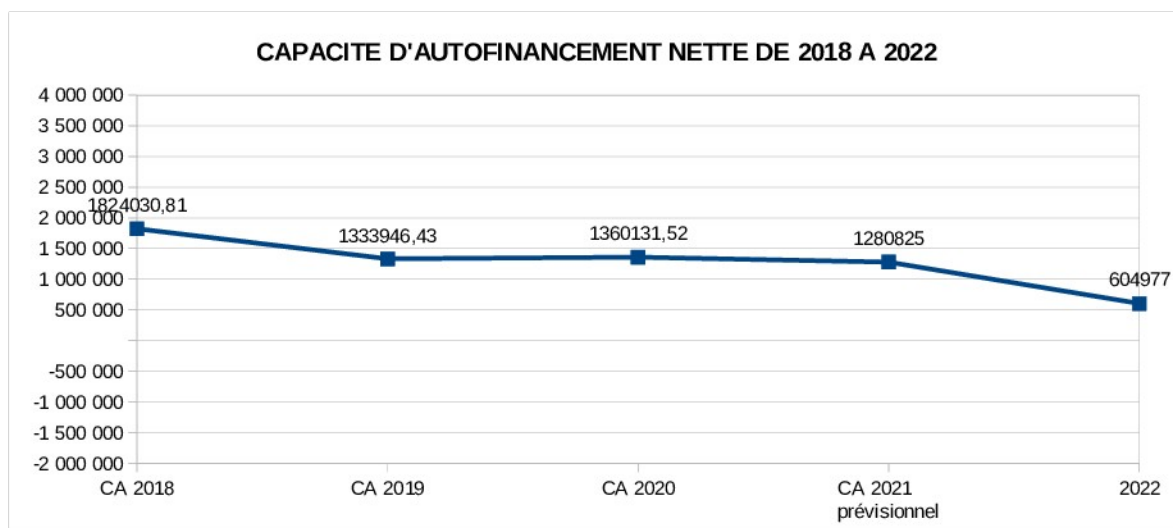
Dépenses brutes d'équipement /population

Il mesure le montant d'équipement alloué par habitant. Au 31 décembre 2021, ce montant devrait s'élever à 300 € par alréen. La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de 310 €.

- **Le CAF nette (Capacité d'autofinancement nette) :**

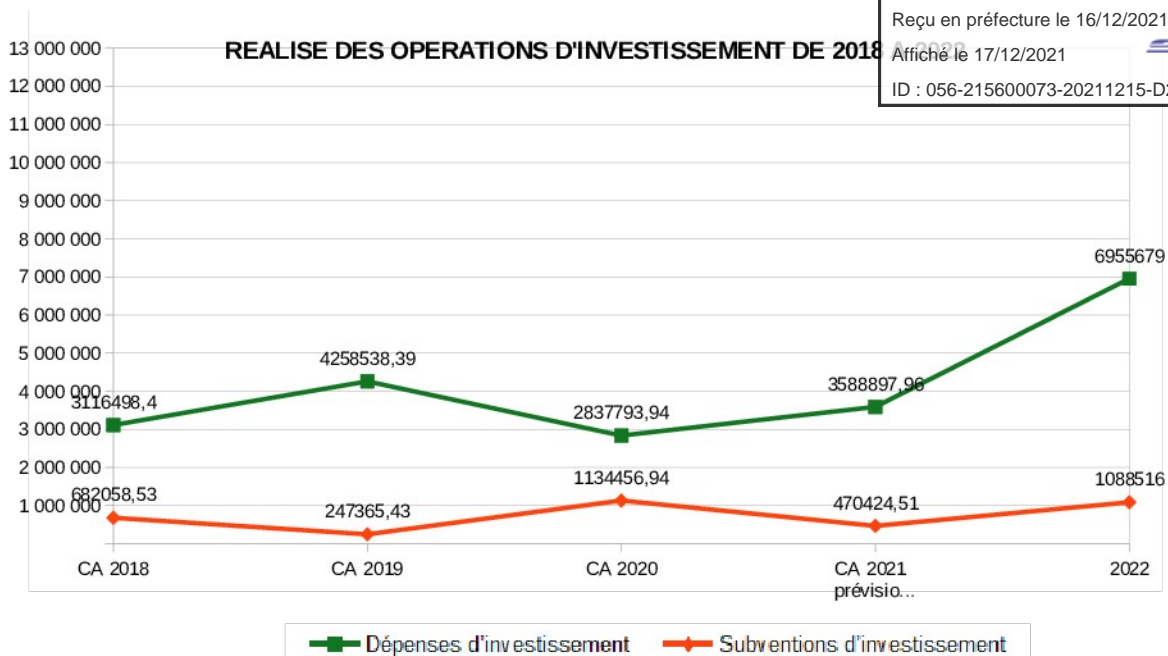
CAF nette = Recettes réelles - Dépenses réelles - remboursement du capital de la dette

La capacité d'autofinancement nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement, des ressources propres, pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Sa dégradation est un indicateur d'alerte concernant la situation financière de la collectivité.



Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 885 519	6 882 971	13 416 796	6 377 902	12 549 381	5 774 378	10 973 682	4 068 559,07	9 243 679
TOTAL MOUVEMENT REEL	8 116 792	5 478 575	8 463 008	5 389 989	8 507 943	4 796 998	6 705 340	3 078 781,06	6 512 083
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	459 760		200 000		200 000		590 000	0,00	20 000
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 872 639,91	3 018 305,26	3 864 990,91	3 926 250,67	3 691 582,15	3 578 096	2 641 134	2 553 691,55	3 884 599
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	46 000	78 211	45 000	66 373	63 123	84 445	60 000	54 665,00	60 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 378 951,19	1 700 000,00	2 753 109,16	1 150 000,00	2 971 913,43		2 307 432,56		1 458 967,73
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)	2 359 441	682 059	1 599 908	247 365	1 581 324	1 134 457	1 103 133	470 424,51	1 088 516
13001 OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER	239 861	76 953	39 868		39 868	95 895	39 868	39 868,30	
13002 PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	23 591		84 554	52 280	84 554	73 412			
13005 DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	22 824	4 404	18 631		18 631	4 665	18 631	10 204,14	
13014 BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	29 482	8 625	23 128	14 776	8 352	12 135	240 000	17 605,02	385 976
13017 VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	57 280	8 325	30 000		210 000	30 000	302 500	75 000,00	120 993
13018 EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"	211 500								
13022 VRD - AVENUE DE L'OCEAN	45 012	19 259	25 752		25 752	4 167	46 300		182 950
13026 PISTE D'ATHLETISME LOCH			375 000		375 000	75 000	300 000	300 000,00	
13027 AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	1 699 020	563 493	977 500	179 200	798 333	802 500			
13030 SKATEPARK / PARC URBAIN	20 883		20 833		20 833		40 833		
13032 HALLES MUNICIPALES									171 375
13033 COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR							20 000		
13034 CUISINE MUNICIPALE							14 000	21 025,25	25 230
13035 RENOVATION CENTRE ATHENA							10 000		
13036 GARDERIE ROLLO							8 000		
16016 ACCESSIBILITE									47 714
16017 TVX INFRASTR. ET VRD							50 000		
16018 MATERIELS MOBIL DIVERS								2 080,80	
16019 CULTURE			3 641					3 641,00	4 600
16020 PATRIMOINE		1 000	1 000			1 000	1 000	1 000,00	
16022 ENFANCE EDUCATION	9 987					35 683	12 000		
16023 SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)				1 110					149 678
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	4 768 727	1 404 396	4 953 788	987 912	4 041 438	977 380	4 268 342	989 778,01	2 731 596
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000	1 258 303	830 000	799 858	800 000	785 217	910 000	889 778,01	950 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		146 093		188 055		192 163	100 000	100 000,00	100 000
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 968 727		4 123 788		3 241 438,46		3 258 342,29		1 681 596,40



2.3.2 L'évolution des dépenses d'investissement

Sur les 9 243 679 € votés au total pour la section d'investissement, **le montant des dépenses réelles s'élève à 8,47 M€**. Ces dépenses réelles comprennent d'une part, les différentes opérations d'investissement mises en œuvre par la commune en fonction de sa capacité d'investissement et d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

2.3.2.1 Les opérations d'investissement

En ne prenant en compte que les opérations d'investissement, il est proposé une enveloppe de **6,95 M€ en 2022** contre 6,79 M€ en 2021.

En 2022, les principales opérations d'investissement proposées sont :

- **En faveur du cadre de vie (aménagement urbain, bâtiments et voirie) :**

- . 375 K€ en faveur de la mobilité douce (travaux pour la piste cyclable entre Pluneret et Auray, travaux pour permettre l'accessibilité en vélo sur le giratoire du ballon)
- . 1,86 M€ pour la modernisation des Halles municipales et la création d'un pôle gourmand
- . 25 K€ pour les études liés aux travaux en faveur du projet de l'Hôtel Dieu
- . 50 K€ pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics
- . 336 K€ pour le solde des travaux de la garderie du Loch
- . 1,34 M€ pour les travaux de restructuration de l'avenue de l'Océan (coût global du projet 1,35 M€)
- . 432 K€ pour divers travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie
- . 150 K€ en faveur du budget participatif (projets à définir)
- . 673 K€ pour des acquisitions foncières (notamment le bâtiment liée à la partie ancienne de l'hôtel Dieu)
- . 241 K€ pour divers travaux sur bâtiments

- **En faveur de la jeunesse et du sport :**

- . 150 K€ pour les études liées à la construction d'un club house et la construction de tribunes (la construction serait prévue en 2023)
- . 18,5 K€ pour la rénovation des deux terrains de basket au stade du Loch.
- . 320 K€ pour les études liées à la réhabilitation du gymnase de La Forêt (coût global du projet 4,7 M€)
- . 129 K€ pour l'étude du Skate Parc urbain, dont 49 K€ pour le paiement du solde de l'étude au cabinet KEBE et 80 K€ pour la maîtrise d'œuvre liée au Skate Park (coût global du projet Parc urbain du Printemps Saint Joseph de 960 K€ dont 660 K€ pour le skate park).

- **En faveur de la culture :**

- . 113 K€ d'études pour la rénovation énergétique du Centre culturel Athéna (coût global du projet 1,35 M€)

Ci-dessous un tableau récapitulatif en dépenses d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2018 à 2022

		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 885 519	5 542 314	13 416 796	6 440 404	12 549 381	4 992 825	10 973 682	5 919 897,96	9 243 679
TOTAL MOUVEMENT REEL		8 912 552	4 976 553	10 791 486	5 893 728	9 861 568	4 409 415	9 067 422	5 146 897,96	8 470 679
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 984 160	1 680 496	2 850 034	1 582 734	2 778 160	1 563 783	1 557 056	1 555 000,00	1 450 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vélos)	11 000	5 516	11 000	4 244	9 000	7 838	30 000	3 000,00	15 000
020	DEPENSES IMPREVUES	241 822		220 000		219 000		50 000		50 000
	RAR	-1 424 729,33		1 000 478,68		616 366,22		631 514,87		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)		7 092 826	3 116 498	6 695 973	4 258 538	6 239 042	2 837 794	6 798 852	3 588 897,96	6 955 679
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOANER	732 331	313 787	411 556	377 901	146 655	101 216	139 359	6 562,00	
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	302 031	246 024	208 007	714	136 289	102 680	62 243	49 947,60	50 000
13005	DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	83 655	26 261	22 600		114 600	6 540	110 000	57 600,00	25 250
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	400 102	24 878	69 521	12 492	63 529	37 331	555 660	100 000,00	336 000
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	171 272	120 369	619 817	40 594	988 179	384 269	385 000	150 000,00	375 000
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÉT"	287 306	12 614	400 000	55 195	701 805	175 758	354 047	200 000,00	320 000
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN		26 631					575 000	50 000,00	1 342 000
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY			390 000	221 782	88 218	15 228	114 119	100 000,00	21 000
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	30 900	28 150	1 542 000	1 308 212	342 260	169 615	95 000	70 000,00	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	481 844	11 675	270 325	14 554	389 771	9 720	100 000	30 000,00	129 000
13031	VIDEO PROTECTION	269 280	257 685	3 648	3 648					27 800
13032	HALLES MUNICIPALES			50 000		210 000	90 320	120 000	113 000,00	1 800 000
13033	COMPLEXE DU BEL AIR									
13034	CUISINE MUNICIPALE							50 000	50 000,00	50 000
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA							80 000	55 000,00	113 000
13036	GARDERIE ROLLO							40 000	0,00	
16005	RESERVES FONCIERES	187 617	1 386	463 392	3 147	71 605	758	782 500	144 788,36	673 525
16012	INFORMATIQUE	193 580	36 188	131 403	219 464	237 586	229 840	155 925	200 000,00	214 574
16013	ACQ. VEHICULES	131 000	20 184	171 000	242 927	157 000	90 038	141 000	246 000,00	80 000
16015	ECONOM. ENERGIE	67 071	114 872	93 455	89 305	103 500	52 778	230 000	31 000,00	
16016	ACCESSIBILITE	180 000	65 202	100 000	64 929	219 073	193 924	310 500	100 000,00	50 000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	835 000	412 380	655 810	932 925	1 020 377	509 951	556 800	500 000,00	432 000
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS	217 200	104 142	141 800	155 968	147 237	127 442	191 150	204 000,00	31 500
16019	CULTURE (MATERIEL)	51 000	27 367	107 000	126 450	102 433	79 014	164 900	90 000,00	155 920
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	651 588	150 282	102 875	80 334	301 540	168 743	192 648	158 000,00	149 610
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	170 050	64 772	98 000	24 107	404 572	175 982	1 050 000	678 000,00	178 500
16024	JEUNESSE			5 125	5 418	11 000	34 152	36 000	45 000,00	10 000
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	162 000	62 093	131 319	78 268	204 884	51 739	57 000	80 000,00	241 000
16032	BUDGET PARTICIPATIF							150 000	80 000,00	150 000
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE		630 000	565 762	623 000	546 676	623 000	583 410	623 000	773 000,00	773 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630 000	419 669	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivies de travaux)		146 093		186 277		192 163	100 000	100 000,00	100 000
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 342 966,87	3 342 966,87	2 002 310,53	2 002 310,53	2 064 812,93	2 064 813	1 283 259,98	1 283 259,98	3 134 598,87

2.3.2.2 Les Autorisations de Programme et de Crédits de paiement (AP/CP)

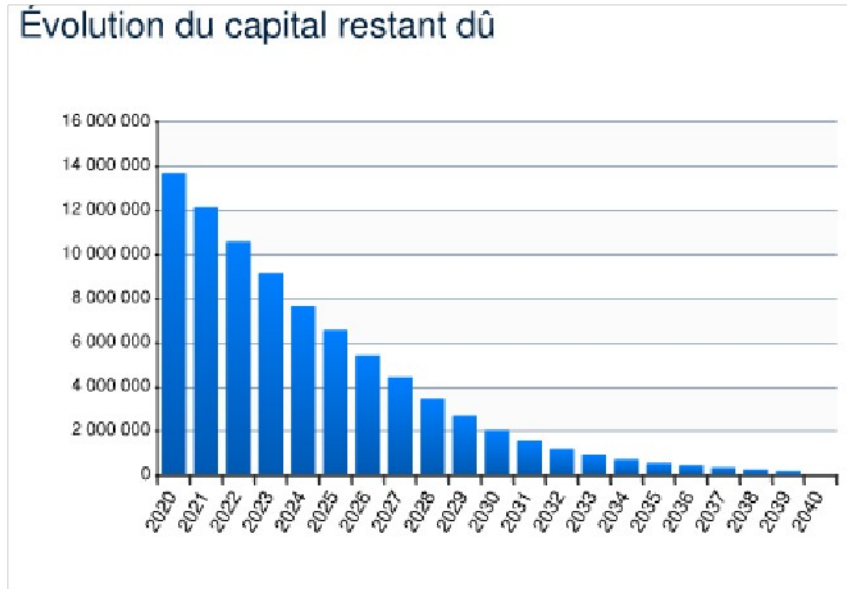
Il existe **19 opérations en gestion pluriannuelle (AP/CP)** au sein de la commune (dont 3 AP/CP votées lors du Conseil municipal du 24 mars 2021).

La liste de l'ensemble des opérations, y compris celles gérées en AP/CP, figurent dans la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement.

2.3.2.3 Le remboursement du capital de l'emprunt

Le remboursement du capital de l'emprunt devrait s'élever à **1,45 M€** en 2022 selon l'échéancier de la dette, dans l'hypothèse où il n'y a pas de nouvel emprunt contracté en 2022.

La commune comptabilise 17 emprunts en cours (14 à taux fixes et 3 à taux variables), et l'encours de la dette s'élève à 10,55 M€ au 31/12/2021.



2.4 La structure de la dette

Evolution de la dette - Capital restant dû au 31 décembre de chaque année

Années	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	CRD fin d'exercice
2021	1 504 207,57 €	39 142,49 €	253 182,40 €	10 556 804,27 €
2022	1 397 699,08 €	41 023,61 €	214 459,19 €	9 118 081,58 €
2023	1 431 419,35 €	42 995,14 €	179 118,13 €	7 643 667,09 €
2024	1 075 478,91 €	44 923,33 €	148 006,62 €	6 523 264,85 €
2025	1 084 569,77 €	47 220,36 €	127 028,78 €	5 391 474,72 €
2026	958 537,10 €	49 489,69 €	105 857,18 €	4 383 447,93 €
2027	909 201,61 €	51 868,08 €	85 757,51 €	3 422 378,24 €
2028	717 842,53 €	54 248,16 €	68 056,37 €	2 650 287,55 €
2029	605 350,98 €	56 967,85 €	53 036,47 €	1 987 968,72 €
2030	413 307,37 €	59 705,63 €	43 928,06 €	1 514 955,72 €
2031	314 653,01 €	62 574,98 €	38 184,22 €	1 137 727,73 €
2032	208 549,42 €	65 500,37 €	33 177,93 €	863 677,94 €
2033	123 935,23 €	68 730,07 €	28 517,79 €	671 012,64 €
2034	95 989,27 €	72 033,12 €	24 722,34 €	502 990,25 €
2035	16 666,68 €	75 494,91 €	20 660,28 €	410 828,66 €
2036	16 666,68 €	79 078,31 €	16 906,22 €	315 083,67 €
2037	16 666,68 €	82 923,44 €	12 931,52 €	215 493,55 €
2038	16 666,68 €	86 908,61 €	8 789,55 €	111 918,26 €
2039	16 666,68 €	91 085,28 €	4 475,91 €	4 166,30 €
2040	4 166,30 €	0,00 €	10,66 €	0,00 €

Encours de la dette au 31/12/2021

Par type de taux

Type de taux	Nombre d'emprunts	CRD Au 31/12/2020	% par type de taux
Emprunts à taux fixes	14	8 543 097 €	80,93 %
Emprunts à taux variables	3	2 013 707 €	19,07 %
Total	17	10 556 804 €	100,00 %

Par établissement bancaire

Prêteur	Montant emprunté	CRD	% du CRD	Nombre d'emprunts
BANQUE POSTALE	2 284 000 €	1 141 878 €	10,82 %	1
Caisse Allocations Familiales	200 000 €	64 000 €	0,61 %	1
CAISSE D'EPARGNE	1 600 000 €	0 €	0,00 %	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	46 037 €	0 €	0,00 %	1
CREDIT AGRICOLE	2 000 000 €	738 707 €	7,00 %	2
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 500 000 €	1 132 771 €	10,73 %	1
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 750 000 €	658 962 €	6,24 %	1
CREDIT MUTUEL	4 045 332 €	2 702 275 €	25,60 %	4
SFIL CAFFIL	4 445 000 €	2 368 755 €	22,44 %	3
SOCIETE GENERALE	3 000 000 €	1 749 457 €	16,57 %	2
Total	22 870 369 €	10 556 804 €	100,00 %	17

3 - La prospective budgétaire

Il est présenté en pièce jointe l'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, de façon rétroactive de 2018 à 2021 et de façon prospective de 2022 à 2026.

3.1 Les prévisions d'évolution en fonctionnement de 2022 à 2026

3.1.1 La prospective en dépenses de fonctionnement

Entre 2022 et 2026, les prévisions de réalisations des dépenses de fonctionnement ont été construites sur la base des augmentations prévisionnelles suivantes :

- Charges à caractère générales (chap. 011) : + 3 %
- Frais de personnel (chap. 012) : + 2 %
- Charges de gestion courante (chap.65) : + 1 %

3.1.2 La prospective en recettes de fonctionnement

Entre 2022 et 2026, les prévisions de réalisations des recettes de fonctionnement ont été construites sur la base des augmentations prévisionnelles suivantes :

- Produits des services (chap. 70) : + 1 %
- Impôts et taxes (chap. 73) : + 1 % (dynamique des bases)
- Dotations et participations (chap. 74) : + 0,5 %
- Autres produits de gestion courante (chap. 75) : +1 % sur les loyers

3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2022 à 2026

3.2.1 La prospective en dépenses d'investissement

Entre 2022 et 2026, les prévisions de réalisations des opérations d'investissement (ligne verte) correspondent au projet de mandat tel que défini par la majorité. Le total des dépenses d'investissement pour la période 2022 à 2026 s'élève à **31,4 M€**.

3.2.2 La prospective en recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement pour la période 2022-2026 sont estimées sur la base des subventions attendues sur les projets. Un travail actif de recherche de financement pour chaque projet est en vigueur.

Le plan pluriannuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement est joint en annexe.

**PLAN PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
BUDGET VILLE D'AURAY**

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 869 251	19 558 484	20 319 115	16 041 439	20 251 540	15 748 912	20 597 903	16 299 778,00	19 981 542	17 498 300	17 876 201	18 151 434	18 632 398	19 026 860
TOTAL MOUVEMENT REEL	15 100 524	14 300 181	15 364 327	15 241 581	16 210 102	14 963 695	16 429 560	15 410 000,00	17 329 946	16 598 300	16 976 201	17 251 434	17 732 398	18 126 860
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 199 061	3 353 522	3 782 634	3 693 716	3 980 572	3 147 858	4 130 905	3 400 000,00	4 487 545	4 000 000	4 120 000	4 243 600	4 376 008	4 502 035
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 119 216	8 827 141	9 250 660	9 357 114	9 852 240	9 400 910	10 049 285	9 900 000,00	10 601 382	10 400 000	10 600 000	10 820 160	11 036 563	11 257 294
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements TH+TF)	10 500	5 600	6 500	5 818	5 818	9 754	10 000	10 000,00	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1 774 132	1 695 486	1 765 287	1 730 355	1 885 094	1 898 142	1 788 836	1 750 000,00	1 906 377	1 900 000	1 919 000	1 938 190	1 957 572	1 977 148
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + tnc)	414 600	367 417	386 000	325 090	337 286	292 644	292 486	260 000,00	218 300	218 300	179 201	192 984	217 355	240 383
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	42 763	51 015	38 749	129 488	44 910	202 787	88 048	70 000,00	66 342	60 000	130 000	36 500	130 000	130 000
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)					100 000	11 600	20 000	20 000,00	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	341 253	1 258 303	134 497	799 858	4 041 438	785 217	4 168 342	889 778,00	2 631 596	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000	1 258 303	830 000	799 858	800 000	785 217	910 000	899 778,00	950 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 968 727		4 123 788		3 241 438,46		3 258 342,29	0,00	1 661 596,40					
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 869 251	18 304 442	20 319 115	18 240 291	20 251 540	17 955 876	20 597 903	18 298 912,60	19 981 542	18 716 277	18 850 962	18 987 522	19 125 380	19 264 549
TOTAL MOUVEMENT REEL	16 415 194	17 884 774	17 127 888	17 879 893	17 543 640	17 564 629	17 694 173	17 625 912,60	18 043 277	18 043 277	18 177 962	18 314 522	18 452 380	18 591 549
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	108 000	258 151	118 000	291 588	250 000	381 341	245 700	245 700,00	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
70 PRODUITS DES SCEs, DU DOMAINE (billeterie, ODP)	1 406 406	1 471 655	1 488 527	1 674 187	1 560 626	1 181 122	1 399 542	1 150 000,00	1 377 320	1 377 320	1 391 093	1 405 004	1 419 054	1 433 245
73 IMPOTS ET TAXES	11 698 628	11 698 628	11 637 319	8 431 166	8 557 789	12 026 354	12 419 074	12 518 005,00	12 543 319	12 543 319	12 647 019	12 751 756	12 857 540	12 964 383
7311 - Ft et TH	7 962 990	8 198 938	8 431 319	8 431 166	8 557 789	8 579 016	9 031 755	9 069 686,00	9 070 000	9 070 000	9 160 700	9 252 307	9 344 830	9 438 278
7321 - Attribution de compensation (ACTA)	2 148 353	2 148 353	2 171 260	2 179 182	2 164 420	2 129 650	2 173 319	2 173 319,00	2 173 319	2 173 319	2 173 319	2 173 319	2 173 319	2 173 319
73... Autres impôts et taxes (T.CE, T.L.P.E., Droit de mutation)	969 740	1 351 337	1 034 740	1 362 673	1 120 000	1 367 688	1 214 000	1 275 000,00	1 300 000	1 300 000	1 313 000	1 326 130	1 339 391	1 352 785
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 477 130	3 732 519	3 584 752	3 553 132	3 584 356	3 671 372	3 311 252	3 394 515,00	3 545 588	3 545 588	3 559 650	3 574 380	3 589 190	3 604 082
741-DGF	2 449 000	2 545 520	2 547 000	2 566 620	2 565 000	2 549 742	2 608 914	2 706 740,00	2 660 000	2 660 000	2 673 300	2 686 667	2 700 100	2 713 600
7411 - DGF-Dotation forfaitaire	1 468 000	1 468 000	1 510 336	1 506 816	1 500 000	1 504 800	1 504 914	1 543 914,00	1 550 000	1 550 000	1 557 750	1 565 539	1 573 366	1 581 233
7423 - DGF-Donation de solidarité urbaine (DSU)	550 000	584 409	585 000	616 155	615 000	594 779	615 000	674 424,00	650 000	650 000	663 250	665 616	669 799	663 098
74127 - DGF-Donation Nationale de Péréquation (DNP)	431 000	451 775	452 000	443 649	450 000	452 103	450 000	460 000,00	460 000	460 000	462 300	464 612	466 935	469 259
74834 exo TF - Allocations compensatoires versées par l'Etat au titre des exonérations, qu'il a décidé	416 000	465 034	501 000	488 422	500 000	521 860	124 288	137 775,00	135 000	135 000	136 350	137 714	139 091	140 482
74... Autres subventions (Etat, Région, Département, CAF)	612 129,81	721 965,03	536 752	498 090	519 356	599 770	578 050	550 000,00	750 588	750 588	750 000	750 000	750 000	750 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	299 115	273 791	291 130	322 857,90	287 950,00	292 996	298 555	298 555,00	315 000	315 000	318 150	321 332	324 545	327 790
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales déte)	110	115	110	110	110	43	50	50,00	50	50	50	50	50	50
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 350	449 914	8 050	64 997	18 500	11 401	20 000	19 087,60	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
775 - Produits de cessions d'immobilisations (sortie de biens de tr)		423 344		9 264		4 340		87,60						
778 - Autres produits (pénalités de retard/IBOT assurances sinist)	13 350,00	26 569,99	8 050,00	55 732,85	18 500,00	7 061	20 000	19 000,00	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	630 000	419 668,71	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630 000	419 668,71	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000
722 - Immobilisations corporelles (régie)		343 278,14		297 633		315 721		600 000,00						
77 - Autres produits exceptionnels	76 390,57	76 390,57		72 766		75 526		73 000,00						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 824 057,29	2 824 057,29	2 567 226,79	2 567 226,79	2 084 900,09	2 084 900,09	2 380 729,67	2 380 729,67	1 245 265,40	1 245 265,40	- 3 222 952,87	- 3 762 501,50	- 4 230 609,42	- 4 689 127,49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 885 519	5 542 314	13 416 796	6 440 404	12 549 381	4 992 825	10 973 682	5 919 897,96	9 243 679	9 193 679	9 946 000	9 963 000	8 273 000	6 481 000
TOTAL MOUVEMENT REEL	8 912 552	4 976 553	10 791 486	5 893 728	9 861 568	4 409 415	9 067 422	5 146 897,96	8 470 679	8 420 679	9 173 000	9 190 000	7 500 000	5 000 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 984 160	1 680 496	2 850 034	1 582 734	2 778 160	1 563 783	1 557 056	1 555 000,00	1 450 000	1 450 000	1 685 000	1 530 000	2 000 000	2 000 000
164 - Emprunts en euros (remboursement du capital de la dette)			1 066 247,06	1 563 783	1 171 913,43			1 555 000,00						
16449 - Tirage sur ligne de trésorerie			1 171 913,43											
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vék)	11 000	5 516	11 000	4 244	9 000	7 838	30 000	3 000 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
020 DEPENSES IMPREVUES	241 822	241 822	220 000	241 822	219 000	50 000	50 000	50 000,00	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
RAR	-1 424 729,33		1 000 478,68		616 366,22		631 514,67							
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)	7 092 826	3 116 498	6 695 973	4 258 538	6 239 042	2 837 794	6 798 852	3 588 897,96	6 955 679	6 955 679	7 473 000	7 645 000	5 485 000	3 000 000
13001 OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENEN/GOAN	732 331	313 787	411 556	377 901	146 655	101 216	139 359	6 562,00						
13002 PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	302 031	246 024	208 007	714	136 289	102 680	62 243	49 947,60						
13005 DEVELOPPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	83 655	26 261	22 600		114 600	6 540	110 000	57 600,00						
13014 BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	400 102	24 878	69 521	12 492	63 529	37 331	555 660	100 000,00						
13017 VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	171 272	120 369	619 817	40 594	988 179	384 269	385 000	150 000,00						
13018 EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"	287 306	12 614	400 000	55 195	701 805	175 758	354 047	200 000,00						
13021 RESTRUCTURATION LOCAUX HOTEL DE VILLE	8 636	26 631	46 491		45 046		575 000	50 000,00						
13022 VRD - AVENUE DE L'OCEAN			390 000	221 782	88 218	15 228	114 119	100 000,00						
13023 PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D'AURAY			1 542 000	1 308 212	342 260	169 615	95 000	70 000,00						
13026 PISTE D'ATHLETISME LOCH	30 900	28 150												

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
 Reçu en préfecture le 16/12/2021
 Affiché le 17/12/2021
 ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022	2022	2023	2024	2025	2026
13027	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	968 748	357 929	197 306	29 184	28 100								
13028	EAUX PLUVIALES BASSIN DU RECLUS	44 911												
13030	SKATAPARK / PARC URBAIN	481 844	270 325	14 554	389 771	9 720	100 000	30 000,00	129 000	129 000	631 000	200 000	200 000	
13031	VIDEO PROTECTION	269 280	3 648						27 800	27 800		10 000	10 000	
13032	HALLS MUNICIPALES		50 000		210 000	90 320	120 000	113 000,00	1 800 000	1 800 000				
13033	COMPLEXE DU BEL AIR													
13034	CUISINE MUNICIPALE						50 000	50 000,00	50 000	50 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA						80 000	55 000,00	113 000	113 000	1 000 000	1 000 000		
13036	GARDERIE ROLLO						40 000	0,00			40 000	100 000	300 000	
13037	CENTRE SOCIAL													
13038	CHAPELLE SAINT ESPRIT ET SES ABORDS													
16005	RESERVES FONCIERES	187 617	463 392	3 147	71 605	758	782 500	144 788,36	673 525	673 525		150 000	150 000	300 000
16012	INFORMATIQUE	193 580	131 403	219 464	237 586	229 840	155 925	200 000,00	214 574	214 574	150 000	150 000	150 000	150 000
16013	ACO. VEHICULES	131 000	171 000	242 927	157 000	90 038	141 000	246 000,00	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
16015	ECONOM. ENERGIE	67 071	93 455	89 305	103 500	52 778	230 000	31 000,00			100 000	300 000	700 000	500 000
16016	ACCESSIBILITE	180 000	100 000	64 929	219 073	193 924	310 500	100 000,00	50 000	50 000	200 000	200 000	200 000	200 000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	835 000	655 810	932 925	1 020 377	509 951	556 800	500 000,00	432 000	432 000	100 000	100 000	800 000	800 000
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS	217 200	141 800	155 968	147 237	127 442	191 150	204 000,00	31 500	31 500	125 000	115 000	115 000	115 000
16019	CULTURE (MATERIEL)	51 000	107 000	126 450	102 433	79 014	164 900	90 000,00	155 920	155 920	150 000	100 000	100 000	100 000
16020	PATRIMOINE	4 800	2 900	2 899	2 700	2 657								
16021	VIE ASSOCIATIVE													
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	651 588	102 875	80 334	301 540	168 743	192 648	158 000,00	149 610	149 610	150 000	150 000	150 000	150 000
16023	SPORT (siège La Forêt, rénovation terrain ti coat stade d'athlétisme, tennis club)	170 050	98 000	24 107	404 572	175 982	1 050 000	678 000,00	178 500	178 500	205 000	100 000	340 000	340 000
16024	JEUNESSE		5 125	5 418	11 000	34 152	36 000	45 000,00	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
16025	ATTRACTIVITE TOURISTIQUE	100 000	100 000											
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	162 000	131 319	78 268	204 884	51 739	57 000	80 000,00	241 000	241 000	300 000	80 000	80 000	80 000
16032	BUDGET PARTICIPATIF													
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	630 000	565 762	623 000	546 676	623 000	583 410	623 000	773 000,00	773 000	773 000	773 000	773 000	773 000	773 000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	630 000	623 000	360 399	623 000	391 247	523 000	673 000,00	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000	673 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)			186 277	623 000	192 163	100 000	100 000,00	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 342 966,87	2 002 310,53	2 002 310,53	2 064 812,93	2 064 813	1 283 259,98	1 283 259,98	3 134 598,87	3 134 598,87	4 786 195,27	2 414 310,10	1 304 196,00	951 000,00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 17/12/2021
ID : 056-21560073-20211215-D20211215_12-DE



	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021 provisoire	BP 2022	2022	2023	2024	2025	2026
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 895 519	6 882 971	13 415 796	6 377 902	12 549 381	5 774 378	10 973 682	4 068 559,07	9 243 679	7 542 083	12 317 885	11 073 114	8 625 696	3 735 000
TOTAL MOUVEMENT REEL	8 116 792	5 478 575	8 463 008	5 389 989	8 507 943	4 796 998	6 705 340	3 078 781,06	6 512 083	6 492 083	11 317 885	10 023 114	7 575 696	2 685 000
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	459 760		200 000		200 000		590 000	0,00	20 000					
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 872 639,91	3 018 305,26	3 864 990,91	3 926 250,67	3 691 582,15	3 578 096	2 641 134	2 553 691,55	3 884 599	3 884 599	5 831 763,17	3 511 610,10	2 418 696,00	1 850 000,00
10226 - FCTVA	704 402	702 873	515 000	517 725	631 000	686 546	380 000	426 561,00	450 000	450 000	695 568	747 300	764 500	548 500
10226 - Taxe d'aménagement	250 000	397 195	347 202	405 736	379 403	210 371	350 000	215 966,70	300 000	300 000	350 000	350 000	350 000	350 000
1088 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 918 237,54	1 918 237,54	3 002 789,21	3 002 789,21	2 681 179,15	2 681 179,15	1 911 133,85	1 911 133,85	3 134 598,87	3 134 598,87	4 786 195,27	2 414 310,10	1 304 196,00	951 500,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	46 000	78 211	45 000	66 373	63 123	84 445	60 000	54 685,00	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 378 951,19	1 700 000,00	2 753 109,16	1 150 000,00	2 971 913,43	1 800 000	2 307 432,56	1 458 967,73	1 458 967,73	1 458 967,73	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
1641 - Emprunts en euros (emprunt d'équilibre)	1 000 000	1 700 000	1 544 000	1 150 000	1 800 000	1 800 000	2 307 432,56	1 458 967,73	1 458 967,73	1 458 967,73	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
16449 - Tirage sur ligne de trésorerie	1 378 951		1 209 109		1 171 913		3 641							
RAR	2 359 441	682 059	1 599 908	247 865	1 581 324	1 124 457	1 103 133	470 424,51	1 088 516	1 088 516	1 426 122	2 451 504	1 097 000	775 000
13001 OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUMENIEUGOAN	239 861	76 953	39 868	52 280	39 868	95 895	39 868	39 868,30						
13002 DEPT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	23 591	4 404	84 554	18 631	18 631	4 665	18 631	10 204,14				331 250		
13005 DEVELOPEMENT URBAIN (hôtel Dieu)	22 824	8 625	23 128	14 776	8 352	12 135	240 000	17 605,02	385 976	385 976				
13014 BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	29 482	8 325	30 000		210 000	30 000	302 500	75 000,00	120 993	120 993				
13017 VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	57 280										845 000	1 835 000		
13018 EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORET"	211 500													
13022 VRD - AVENUE DE L'OCEAN	45 012	19 259	25 752		25 752	4 167	46 300		182 950	182 950				
13026 PISTE D'ATHLETISME LOCH			375 000		375 000	75 000	300 000	300 000,00						
13027 AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE	1 699 020	563 493	977 500	179 200	798 333	802 500								
13030 SKATEPARK / PARC URBAIN	20 883		20 833		20 833		40 833							
13032 HALLES MUNICIPALES									171 375	171 375	400 000			
13033 CUISINE MUNICIPALE							20 000		25 230	25 230	58 871			
13034 COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR							10 000	21 025,25	122 251	122 251		285 254		
13035 RENOVATION CENTRE ATHENA							8 000		47 714	47 714				
13036 GARDERIE ROLLO							50 000							
16016 ACCESSIBILITE								2 080,80	4 600	4 600				
16017 TVX INFRASTR. ET VRD		1 000	3 641			1 000	1 000	3 641,00						
16018 MATERIELS MOBIL DIVERS			1 000			35 683	12 000	1 000,00						
16019 CULTURE														
16020 PATRIMOINE														
16022 ENFANCE EDUCATION	9 987			1 110					149 678	149 678				
16023 SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat stade d'athlétisme, tennis club)														
TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	4 768 727	1 404 396	4 953 788	987 912	4 041 438	977 380	4 268 342	989 778,01	2 731 596	1 050 000	1 000 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000	1 258 303	830 000	799 858	800 000	785 217	910 000	889 778,01	950 000	950 000	900 000	950 000	950 000	950 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		146 093		188 055		192 163	100 000	100 000,00	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 968 727		4 123 788		3 241 438,46		3 258 342,29		1 681 596,40					

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 17/12/2021



ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE

ACTIONS MENÉES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

- BILAN 2021 -

Pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants, le rapport sur la situation en matière de développement durable s'intéresse au fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Sans être tenue par les articles L.2311-1-1, L.3311-2 et L.4310-1 du CGCT compte tenu de sa strate démographique, la Ville tient à introduire un point de situation de la collectivité en matière de développement durable, en annexe du rapport des orientations budgétaires 2022.

PREAMBULE

En 2011, un Agenda 21 a été adopté en Conseil Municipal à Auray. Un programme de 36 actions avait été défini en lien avec les élus, les services, les acteurs du territoire et la population, suivant les enjeux prioritaires identifiés :

Enjeu 1

Orienter Auray vers la sobriété énergétique et les énergies renouvelables

Enjeu 2

Concevoir une ville économe en espace et favoriser le développement des déplacements doux

Enjeu 3

Préserver la richesse des patrimoines naturel et historique et économiser les ressources

Enjeu 4

Diffuser le développement durable dans la Cité: équité, cohésion sociale et éducation citoyenne

Enjeu 5

Favoriser le développement économique responsable et solidaire de la Cité

Enjeu 6

Mutualiser les expériences en matière de développement durable et initier un travail collectif à l'échelle intercommunale

Par délibération en Conseil Municipal du 30 juin 2015, ce programme d'action a été révisé afin de :

- se recentrer sur le cœur des compétences de la Commune,
- supprimer certaines actions qui se sont trouvées dépassées par les obligations réglementaires intervenues après 2011,
- regrouper certaines actions par souci de simplification,
- se recentrer sur des objectifs quantifiables et utiles aux services et aux élus
- maintenir dans l'agenda 21 les enjeux de niveau intercommunal dans une rubrique dédiée.

Fin 2019, une série d'entretiens a été réalisée avec les différents services impliqués dans l'Agenda 21.

Il est ressorti que les tableaux d'indicateurs étaient fastidieux à compléter et qu'il semblait nécessaire de repenser le dispositif :

- certains objectifs atteints ;
- une évolution de l'organisation de travail dans les services / des projets portés/ des logiciels, rendant l'évolution des indicateurs peu interprétable ;
- des indicateurs relatifs à des actions suivies par des partenaires extérieurs difficiles à renseigner ;
- de nombreuses initiatives portées par les services en matière de développement durable et non valorisées à travers le tableau bilan.



Le bilan qui va suivre a été établi à partir d'une nouvelle série d'entretiens réalisée en novembre avec les services. Il rend compte des actions menées en lien avec des thématiques du développement durable en 2021.

Certaines sont des actions qui s'inscrivent directement dans le cœur de leurs missions (Service DD, CCAS, Service Politique de la Ville, DAC, DEEJ, Service des Sports par ex.) et qui sont donc poursuivies chaque année, d'autres sont des initiatives nouvelles.

Le bilan est dressé de manière à illustrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels ces actions renvoient.

Les ODD dont il est question sont ceux que les 193 Etats membres de l'ONU se sont engagés à atteindre collectivement à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable sont les suivants :



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	ACTIONS MISES EN ŒUVRES		SERVICE(S) RÉFÉRENT(S)	Poursuite / Renforcement / Nouveauté
 <p>Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Parc de logement d'urgences étendu avec 2 logements supplémentaires (logements réhabilités rue des Tricors) . Local SDF ouvert toute l'année y compris sur la période estivale . Une partie du mobilier achetée chez Emmaüs . Une partie des achats (denrées alimentaires) issues du commerce équitable 	<p>CCAS</p> <p>CCAS</p> <p>DAC</p> <p>Serv DD</p>	<p>Renforcement</p> <p>Nouveauté</p> <p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p>	
 <p>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Collecte banque alimentaire / Distribution de colis alimentaires aux bénéficiaires du CCAS . Mise à disposition de parcelles dans les jardins familiaux pour des ménages qui n'ont pas de jardin (attribution sous condition de revenus) suivant des pratiques respectueuses de l'environnement --> taux d'occupation plein (Réattributions faites à la suite du confinement) . Création sur l'espace public de garde-mangers solidaires (Budget participatif) 	<p>CCAS</p> <p>CCAS</p> <p>Serv Politique de la Ville</p>	<p>Poursuite</p> <p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p>	



<p>Plusieurs projets de plantations de comestibles sur l'espace public menés pendant l'année pour rendre une alimentation saine accessibles à tous : plantations de fruits rouges, vergers pédagogiques, projet "quartier de fruits" (budget participatif)</p> <p>Animations (ALSH, écoles, collèges, QPV) et ateliers pour sensibiliser les enfants et les adultes à l'équilibre nutritionnel</p> <p>Augmentation de la part de bio dans les assiettes</p> <p>Organisation de manifestations sportives (ex : Fête du sport, L'Alrénne)</p> <p>Labellisation "Terre de jeu 2024" (promouvoir le sport au quotidien)</p> <p>Inauguration avec les écoles de parcours paralympiques installés à St Goustan (réalisé dans le cadre de #ExploreTerredejeu2024)</p> <p>Projets qui visent à rendre le sport accessible à tous sur l'espace public : Modules de skate, Projet sport de rue, modules d'escalade au Parc Treulen (budget participatif)</p> <p>Ateliers/animations proposés aux élèves de maternelle et d'élémentaire dans toutes les écoles sur le temps de la pause méridienne (équilibre alimentaire, brossage de dents, activités sportives par ex)</p> <p>Des ateliers et semaines thématiques autour du "bien-être" proposés aux enfants accueillis au CLSH (relaxation, sophrologie, yoga sensoriel, méditation, stretching, découverte musicale, théâtre, médiation animale, etc.)</p> <p>Des actions ciblées en direction des seniors : Cours de gym, bibliothèque,</p>	<p>Service DD / Serv Esp Verts/ Serv Pol de la Ville</p> <p>DEEJ / Serv Pol de la Ville</p> <p>CCAS, DEEJ, DAC</p> <p>Serv Sport, DEEJ</p> <p>Serv Sport</p> <p>DEEJ</p> <p>Serv Pol de la Ville / Serv Sport</p> <p>DEEJ</p> <p>DEEJ</p> <p>CCAS</p>	<p>Nouveauté</p> <p>Poursuite</p> <p>Poursuite et accélération</p> <p>Reprise (COVID)</p> <p>Nouveauté</p> <p>Nouveauté</p> <p>Nouveauté</p> <p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p> <p>Reprise</p>
--	---	--

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



	mémoire, lotos, loisirs créatifs, etc.		(COVID)
	. Mise en place d'un centre de vaccination éphémère au Gumenen - Organisation d'une campagne d'information sur la vaccination contre le COVID dans les QPV	Serv Pol de la Ville	Nouveauté
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	. Mise en place d'ateliers de pratique instrumentale sur 2 ans pour tous les CM1-CM2 de l'école Tabarly (Projet Orchestre à l'école)	Ecole de Musique	Nouveauté
	. Résidence d'artistes (Ec Rollo) afin de partager avec les élèves le processus de création d'un spectacle	Centre Culturel Athéna	Nouveauté
	. Programme de réussite éducative dans les QPV avec notamment	DEEJ	Poursuite
	> des Club Coup de Pouce CLE (CP) et CLEM (CE1) à Tabarly qui intègrent :		
	- des ateliers de lecture	Médiathèque	Poursuite
	- des ateliers de découverte sur le patrimoine historique	Serv. Patrimoine	Poursuite
	- des ateliers de sensibilisation sur le DD	Serv. DD	Nouveauté
	> Mise en place d'un club langage (Maternelle GS)	DEEJ	Nouveauté
	. Accompagnement à la scolarité des 6 ^e et 5 ^e (Contrat Local d'accompagnement à la scolarité)	Espace Jeunesse	Nouveauté
	. Classes de découvertes au Centre de Ker Yvonnick à Locmariaquer (6 écoles - 27 classes) qui permettent d'aborder les thèmes de la nature, la mer, la biodiversité, le DD et la préservation du patrimoine	DEEJ	Poursuite





 <p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Des animations Nature proposées tout au long de l'année le mercredi et pendant les vacances scolaires à l'ALSH Arlequin (3-4 ans / 5-7 ans / 8-12 ans) avec des ateliers de découverte, de sensibilisation et de protection de la nature (jardin pédagogique, forêts, bords de mer) . Des ateliers de formation aux gestes de 1^{er} secours auprès des enfants accueillis au CLSH et à l'Espace Jeunesse . Des ateliers du patrimoine organisés auprès des élèves (écoles primaires, lycée B. Franklin, Lycée de Kerplouz - 598 élèves) . Des animations culturelles organisées "hors les murs" pour se rapprocher des différents publics (ouverture de la saison culturelle d'Athéna organisée dans les QPV, des ateliers /spectacles dans les EHPADs, dans les écoles, etc.) . Des ateliers et animations sur différents thèmes proposés en pieds d'immeuble dans les QPV . Élargissement des contenus disponibles en ligne depuis la mise en réseau de la médiathèque - Médiation pour faire connaître au public les contenus accessibles en ligne (fonds documentaire + auto-formation) . Gestion du fonds documentaire des 3 boîtes à livres (St Goustan, Pl Notre dame, Gumenen) 	<p>DEEJ</p> <p>DEEJ</p> <p>Serv patrimoine</p> <p>Centre culturel Athéna</p> <p>Serv Pol de la Ville</p> <p>Médiathèque</p> <p>Médiathèque</p> <p>Serv Pol de la Ville</p>	<p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p> <p>Poursuite</p> <p>Renforcement</p> <p>Poursuite</p> <p>Poursuite</p> <p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p>
--	---	--	--



 <p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<p>. Collecte et recyclage des huiles usagées (Cuisines, Garage)</p> <p>. Remplacement / optimisation du réseau d'eaux pluviales sur plusieurs secteurs (Av P. Le Gall, Secteur du Reclus)</p>	<p>CCAS / Magasin (CTM)</p> <p>DSTS</p>	<p>Poursuite</p> <p>Poursuite</p>
 <p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>. Mise en service imminente des panneaux photovoltaïques installés à la MAL</p> <p>. Acquisition de parts sociales SCIC LUCIOLES ENERGIES (Coopérative d'énergies citoyennes et renouvelables)</p>	<p>DSTS</p> <p>DSTS</p>	<p>Nouveauté</p> <p>Nouveauté</p>
 <p>Promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>. Contrats/partenariats avec des entreprises d'insertion (La feuille d'Erable, Book Hémisphère) /ESAT (approvisionnement en légumes bio, service traiteur)</p> <p>. Soutien à l'agriculture et l'artisanat local : - en relocalisant une partie des approvisionnements - en favorisant les commerces de bouches qui utilisent des produits bio et locaux lors des manifestations</p>	<p>DSTS / CCAS / DAC</p> <p>CCAS - DEEJ - Serv. cérémonie - Serv. DD - Commerce de proximité</p>	<p>Renforcement</p> <p>Renforcement</p>



	<p>. Actions en faveur d'un retour à l'emploi (Route de l'emploi, Cités, Lab Auray)</p>	<p>Serv Pol de la Ville</p>	<p>Poursuite</p>
<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> 	<p>. Coopératives jeunes majeurs menées en lien avec le PEPs . Critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics</p>	<p>Serv Pol de la ville Serv marchés</p>	<p>Poursuite Renforcement</p>
<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> 	<p>. Des modifications dans le PLU qui favorisent la mixité dans les programmes neufs > 10 logts (20 % en accession sociale à la propriété, 10 % logts sociaux, avec des mesures renforcées sur les OAP) . De nombreuses manifestations proposées gratuitement sur l'espace public (ouverture de la saison culturelle, Escalpe photos, spectacles hors les murs, quartiers de printemps, d'été, d'automne, SEDD, fête du sport, Summer tear's break, etc.) . Propositions de sorties en familles (Sortie escapade Océanopolis)</p>	<p>DU DAC, Serv Pol Ville, Serv Sport, DEEJ, Serv. DD</p>	<p>Nouveauté Poursuite Nouveauté</p>
	<p>. Proposition de services de transport pour tous (TAD, Location solidaire de voiture) . Refonte de la politique tarifaire de certains services avec mise en place d'un tarif solidaire . Dispositif Sport An'Aliré (aide au financement des cotisations sportives pour les foyers aux revenus modestes)</p>	<p>Serv Pol de la Ville CCAS, Serv Pol de la Ville DAC, DEEJ Serv. des sports</p>	<p>Poursuite Nouveauté Nouveauté</p>



<p>. Actions mises en place pour améliorer l'inclusion des enfants porteurs de handicap accueillis dans les services de la DEEJ (Recrutement d'une coordinatrice à l'éducation inclusive)</p>	DEEJ	Renforcement
<p>. Mise en place d'ateliers individuels de formation aux outils numériques (recrutement d'un conseiller numérique)</p>	CCAS	Nouveauté
<p>Mise en place de la plateforme IdCity pour faciliter les processus de consultation/concertation avec la population</p>	Serv Pol de la Ville	Nouveauté
<p>. Changement des pratiques en cuisine : + de produits locaux, + de produits de saison, + de produits bio</p>	Service DD / CCAS / Service Cérémonie	Nouveauté
<p>. Tri, collecte et recyclage des cartons et emballages, des bouchons, des mégots, du papier, des piles, des vieux ordinateurs, des filtres (garage), bombes aérosols en fut, peinture, ampoules et néons, métal, cartouches d'imprimantes <u>dans l'ensemble des services</u></p>	DSTS	Poursuite
<p>. Amélioration de la prise en compte du DD dans les manifestations (corbeilles de tri, cendriers sondage, fontaines à eau, toilettes sèches, goodies éco-conçus</p>	DAC / Service des Sports, Service DD, Serv Pol de la Ville	Renforcement
<p>. Augmentation de la flotte de vélos dans les services municipaux pour encourager la mobilité douce dans les petits trajets professionnels</p>	DSTS	Renforcement
<p>. Remplacement d'une partie des véhicules thermiques par des véhicules électriques (voitures, scooters, Goupil pour le nettoyage)</p>	DSTS, Police municipale	Poursuite

faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables



<p>. Remplacement d'une partie des équipements thermiques du service Espaces verts par des équipements électriques</p>	<p>DSTS</p>	<p>Nouveauté</p>
<p>. Des mesures en faveur des mobilités douces :</p> <ul style="list-style-type: none"> > aménagement pour réduire la vitesse > sécurisation des passages piétons > nouvelles pistes cyclables (tests) > Réduction du nombre de voitures dans l'hyper CV (révision du plan de circulation et du stationnement) > Des emplacements réservés (PLU) en cours d'acquisition pour faire des cheminements doux 	<p>DSTS DSTS DSTS DSTS DU</p>	<p>Renforcement Renforcement Nouveauté Nouveauté Poursuite</p>
<p>. Programmation de la saison culturelle avec des spectacles qui éveillent/ qui font écho à des thèmes du DD</p>	<p>Centre culturel</p>	<p>Poursuite</p>
<p>. Une partie du budget dédiée à l'achat de fonds documentaire fléché sur le DD</p>	<p>Médiathèque</p>	<p>Poursuite</p>
<p>. Dématérialisation de nouveaux documents (inscription école de musique, inscription et facturation ALSH</p>	<p>DAC, DEEJ</p>	<p>Nouveauté</p>
<p>. Déploiement du logiciel de dématérialisation des courriers Maarch dans les services</p>	<p>Moy généraux</p>	<p>Renforcement</p>
<p>. Critères environnementaux et sociaux mieux pris en compte dans les marchés (ex: marchés de vêtements de travail, de changement du gazon synthétique du terrain Ty coat, de rénovation de la garderie du Loch)</p>	<p>Serv Commande Publique</p>	<p>Renforcement</p>



Établir des modes de consommation et de production durables



				Nouveauté
				Nouveauté
				Renforcement
				Renforcement
				Reprise
				Renforcement
				Poursuite
				Poursuite
				Nouveauté
				Renforcement

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
 Reçu en préfecture le 16/12/2021
 Affiché le 17/12/2021
 ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE





Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Poursuite

DSTS

. Des mesures prises pour réduire la consommation énergétique de la Commune :

> Rénovation énergétique garderie du Loch avec des matériaux biosourcés **Nouveauté**

DSTS

Poursuite

DSTS

Nouveauté

DSTS

Poursuite

DSTS

Poursuite

DSTS

Nouveauté

DGS

. Mesures pour réduire la consommation énergétique du parc informatique :

DIT

Renforcement

> Réduction du nombre d'imprimantes dans les services,

> Renouvellement du parc d'impression sur 3 ans avec du matériel moins consommateur d'énergie,

> Programmation d'une mise en veille automatique des ordinateurs (10min)







Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

	<ul style="list-style-type: none"> . Reconnaissance et valorisation des actions engagées sur l'entretien des espaces publics par la labellisation "Terre Saine" (Commune Zéro pesticide) 	Serv Esp Verts	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Reconnaissance et valorisation des actions engagées par les services sur l'éclairage public par la labellisation "Villes et villages étoilés" 	DSTS	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Démarrage du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale 	Serv DD	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Projets qui favorisent la désimperméabilisation et le retour de la biodiversité en ville (J'auray des rues en fleurs, plantation de fruits rouges sur les espaces publics, plantation de vergers pédagogiques) 	Serv DD / Serv Pol de la ville	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Projet d'implantation de nichoirs sur des espaces publics (budget participatif) 	Serv Pol de la Ville / Esp V	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Création de nouveau hôtels à insectes (servic esp verts et ateliers participatifs) installés sur des espaces publics 	Serv Esp Verts /Serv DD	Poursuite
	<ul style="list-style-type: none"> . Animations "Nature" proposées au public, mais également à destination des écoles, des enfants accueillis au centre de loisirs Arlequin et des Résidents du foyer de vie de Rosnarho 	DEEJ, Serv DD	Renforcement
	<ul style="list-style-type: none"> . Mesures de protection des arbres dans le PLU étendue à certains arbres remarquables hors zone AVAP 	DU	Nouveauté
	<ul style="list-style-type: none"> . Organisation d'une campagne de piégeage des frelons asiatiques 	Service Esp Verts	Nouveauté



 <p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du DD, l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p>Equipe municipale qui met en œuvre les valeurs portées par la charte "Anticor"</p>	<p>Municipalité</p>	<p>Poursuite</p>
	<p>Partenariat avec les acteurs locaux pour tous les projets qui touchent à des domaines du DD (Etat, AQTA, PNRGM, Dépt, CAF, BSH, Lycée de Kerplouz, Lycée Duguesclin, Cap des Possibles, la MAL, Ludothèque la Marelle, Le Lieu-Dit, PEPS, La Croix Rouge, Les Restos du Coeur, Les P'tits Héros, Water Family, La Fabrique du Loch, Gens déjantés, Association des commerçants et <u>bien d'autres</u>).</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Programme de réussite éducative > Contrat de Ville > Atlas de la biodiversité communale 	<p>Tous les services</p>	<p>Renforcement</p>
	<p>> Programme de réussite éducative</p> <p>> Contrat de Ville</p> <p>> Atlas de la biodiversité communale</p>	<p>DEEJ / Partenaires du Contrat de Ville</p> <p>Serv Pol ville / Etat, CAF, BSH</p> <p>Service DD / PNRGM et nbx partenaires ext</p>	<p>Poursuite</p> <p>Poursuite</p> <p>Nouveauté</p>



> Projet Orchestre à l'école	DAC / Educ Nat, Asso orchestre à l'école	Nouveauté
> Démarrage du projet d'Aire Terrestre Educatrice avec une classe de CM1 de l'Ecole des Rives du Loch	DEEJ, Service DD / Ecole du Loch, PNRGM	Nouveauté
> Campagnes d'arrachage des plantes invasives	Serv Esp Verts / PNRGM, MAL	Renforcement
> Aliré boutique qui travaille en partenariat avec les acteurs sociaux pour équiper des logements ou venir en aide à des familles connues des équipes	DEEJ / CCAS, PRE, Cap des Possibles, Maraude	Poursuite
> Renforcement de la participation citoyenne dans les projets menés par la Ville (budget participatif, aménagement du parc urbain, centre social, éclairage public, re-municipalisation de la production des repas, Groupe mobilité, etc.)	Serv Pol de la Ville / autres services porteurs des projets /Population	Renforcement ++
> Partenariat avec le festival du Mor Braz "Escalaes photos" pour une exposition librement accessible à tous sur l'espace public	DAC / Mor Braz	Nouveauté
> Ville qui appartient au réseau "Partenaires culturels du grand Ouest" qui permet d'optimiser les distances parcourues par les artistes pour certaines tournées	DAC / PCGO	Poursuite
> Sensibilisation des associations alréennes aux transitions (initié 2020)	Service DD / Réseau Cohérence	Poursuite
> Sensibilisation des élèves 1/2 pensionnaires à l'alimentation durables (2 semaines organisées en juin et septembre proposant des menus en lien	Service DD / DEEJ / CC de Kerletu à	Nouveauté

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE

SLO

17/18



AUPAV

avec la thématique)	Lorient		
> Collaboration avec les services d'AQTA pour améliorer la mise aux normes des branchements d'eaux usées sur la Ville	DSTS		Renforcement
> Projet d'aménagement de la liaison cyclable entre Auray et Pluneret	DSTS / AQTA		Poursuite
> Opération de ramassage des déchets	Service DD / Century 21		Nouveauté
> Travail des services avec le Département pour que certains espaces boisés soient classés en ENS	DU / Département		Poursuite
> Balades découvertes à 2 voix (patrimoine historique / Patrimoine Naturel) en lien avec AQTA	Serv. Patrimoine / AQTA		Nouveauté

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 056-215600073-20211215-D20211215_12-DE